



**MAIRIE DE NANTERRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
PUBLIQUE**

**DU LUNDI 27 JUIN 2022**

# SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL .....	1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE .....	1
Lundi 27 juin 2022 .....	1
Appel nominal .....	4
Élection d'un Secrétaire .....	5
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2022 .....	5
Compte rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 22 février au 29 mai 2022 .....	5
<b>QUESTIONS ORALES DES HABITANTS</b> .....	<b>5</b>
<b>FINANCES</b> .....	<b>8</b>
44. Approbation du Compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public .....	8
45. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville .....	12
46. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville .....	13
47. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal .....	13
48. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal .....	13
49. Affectation du résultat 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal .....	14
50. Gestion de la dette communale – Rapport annuel .....	14
51. Fixation des tarifs soumis au quotient familial de la rentrée scolaire 2022 à la fin des vacances d'été 2023 ...	14
<b>AMÉNAGEMENT – URBANISME – HABITAT</b> .....	<b>15</b>
52. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2021 .....	15
53. Rapport annuel 2021 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la Semna .....	17
54. Rapport annuel 2021 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SPLNA .....	19
55. Contrat de relance du logement pour 2021-2022 .....	19
56. Avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement Parc Sud .....	20
57. Avis de la Ville de Nanterre sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) .....	21
58. Protocole Ville / Paris-La Défense/ Association Les Noctambules .....	22
59. ZAC des Groues : approbation de la signature de l'avenant n° 1 du protocole définissant les modalités de cessions par Paris-La Défense au profit de la commune de Nanterre des biens et ouvrages dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues .....	22
60. ZAC des Groues : approbation de l'avenant n° 1 du protocole définissant les modalités d'acquisition par Paris-La Défense des biens de la Ville de Nanterre dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues .....	23
61. Désaffectation et approbation du principe de déclassement de l'emprise 9 de la ZAC des Groues .....	23
62. Cession de la Cité artisanale et de l'Espace Chevreul à la Semna .....	23
63. Rétrocession foncière de la parcelle au 92 rue Henri Barbusse .....	25
64. ZAC Seine Arche, Cœur de quartier – Acquisition par la Ville d'une voie et d'espaces publics auprès de Paris-La Défense .....	25
65. ZAC des Papeteries : Approbation du principe de déclassement d'une partie sans issue de la rue Gutenberg .....	25
66. Revalorisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2023 .....	26
67. Fixation du tarif de la taxe locale de séjour au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 .....	26
<b>DÉVELOPPEMENT LOCAL</b> .....	<b>27</b>
68. Organisation de la Ferme Géante au titre de l'année 2022 – Convention entre la Ville et l'Office de tourisme .....	27
69. Organisation de la Journée du Commerce et de l'Artisanat de Nanterre au titre de l'année 2022 – Convention entre la Ville et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre .....	27
70. Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France et la Ville au titre de l'année 2022 .....	28
<b>PERSONNEL</b> .....	<b>29</b>
71. Création du Conseil social de territoire commun à la Ville et au Centre communal d'action sociale (CCAS) ...	29
72. Modification du tableau des postes .....	29
73. Protection fonctionnelle accordée à la 1 <sup>re</sup> adjointe au Maire, déléguée à la Communication, à l'Événementiel, à la Vie des quartiers et au Parc-Nord .....	30
<b>ACTION SOCIALE</b> .....	<b>30</b>
74. Instauration d'une nouvelle politique tarifaire des seniors à compter de septembre 2022 .....	30
75. Partenariat avec l'association Créative Handicap dans le cadre du dispositif « Vie dans la Ville » .....	31

76. Présentation du rapport d'activité 2021 du Centre communal d'action sociale de la ville de Nanterre .....	31
<b>ACTION ÉDUCATIVE</b> .....	<b>33</b>
77. Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration de la direction de l'action éducative – Mise à jour .....	33
78. Approbation du nouveau projet éducatif de territoire et du nouveau « Plan mercredi ».....	33
<b>VIE CITOYENNE</b> .....	<b>34</b>
79. Rectification pour erreur matérielle de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2022 et de sa répartition .....	34
80. Convention avec l'association Les Ambassadeurs Solidaires pour la réhabilitation d'une école à Mboro au Sénégal.....	34
<b>CULTURE</b> .....	<b>35</b>
81. Projet « Transformer la ville avec les habitants via des projets culturels et artistiques » sur la Cité Anatole-France – Convention de partenariat avec l'APES .....	35
82. Règlement intérieur des ateliers municipaux d'arts plastiques.....	36
83. Dispositif en faveur des arts de la rue : Auteurs d'Espaces – Convention avec la SACD.....	36
84. Convention pluriannuelle avec l'ensemble orchestral TM+ (2023-2026).....	36
85. Convention de partenariat avec le service commun de la documentation (SCD) de l'Université Paris Nanterre ..	37
86. Convention de partenariat entre la Ville et la SAS Pass Culture dans le cadre du dispositif Pass Culture .....	37
87. Établissement d'un chéquier Crous Culture – Convention avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de l'académie de Versailles.....	37
88. Projet de modernisation des services internes des médiathèques.....	38
89. « Olympiade culturelle » : Convention pluriannuelle 2022-2025 Nanterre / Colombes / DRAC Île-de-France..	39
<b>SPORT</b> .....	<b>39</b>
90. Attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 SAS pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, les collèges et les lycées – Approbation de la convention .....	39
91. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer.....	39
92. Règlement intérieur des activités sportives : projet de modernisation et téléservice .....	40
93. Stade Jean-Guimier – Rénovation de la piste d'athlétisme – Demande de subvention .....	40
<b>ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>40</b>
94. Convention tripartite autorisant les services municipaux à déverser sur les déchèteries fixes de Nanterre et Genevilliers. ....	40
95. Projets lauréats de la Bourse de la transition écologique : Conventions d'attribution des subventions .....	40
96. Convention pluriannuelle entre l'Université Paris Nanterre et la Ville pour la mise à disposition du rucher municipal.....	42
<b>INFRASTRUCTURE</b> .....	<b>42</b>
97. Projet de la « Percée Gallieni » : Création d'une voie et classement dans le domaine public communal – Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur .....	42
98. Comité de pôle de la gare Nanterre-Ville – Approbation du schéma de référence – Demande de subventions et signature des conventions.....	44
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> .....	<b>44</b>
99. Organisation de séjours de classes de découverte et de vacances d'hiver et de printemps pour les jeunes de 7 à 15 ans – Autorisation de signature des marchés .....	44
100. Marché d'alimentation en carburant de la station du Centre technique des Guillaeraies – Autorisation de signer le marché .....	45
101. Services d'insertion et de qualification professionnelle axés sur des prestations d'entretien des espaces publics et des espaces verts sur des travaux de second-œuvre dans les bâtiments communaux – Autorisation de signer les marchés.....	45
<b>QUESTIONS ORALES</b> .....	<b>45</b>
Question orale de M. Christophe RIBAUT .....	45

*La séance est ouverte à 19 heures 10 sous la présidence de M. Patrick Jarry.*

## **Appel nominal**

**M. le Maire.** Je vais procéder à l'appel nominal :

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemai,
- Samir Abdelouahed,
- Lise Cortes,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Feza Kashema,
- Julien Sage,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Valérie Meteyer,
- Perrine Coulter,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Assia Kachour,
- Stéphanie Lamora,
- Kenzy Gauthierot,
- Lucie Champenois,
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Adam Oubuih,
- Hélène Decis Lartigau,
- Emmanuelle Fossati,
- Vincent Soulage.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Mérième Faked a donné pouvoir à Mme Lucie Champenois,
- Hassan Hmani a donné pouvoir à Mme Nadège Magnon,
- Didier Debord a donné pouvoir à Mme Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Hakim Allal a donné pouvoir à Mme Rachel Feza Kashema,
- Samia Saïdj a donné pouvoir à M. Joseph Nonga,
- Imed Azzouz a donné pouvoir à Mme Patricia Penture,
- Erwan Hingant a donné pouvoir à M. Éric Solas,
- Nils Desmoulins a donné pouvoir à M. Alexis Martin,
- Madeleine Maufrais a donné pouvoir à M. Christophe Ribault,

- Alexandre Guillemaud,
- Bilel Boughezala a donné pouvoir à Mme Camille Bedin,
- Barbara Feaugas a donné pouvoir à M. Adam Oubuih,

## Élection d'un Secrétaire

**M. le Maire.** Je vous propose de désigner comme Secrétaire de séance Patricia Penture.

## Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2022

**M. le Maire.** Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2022, qui est approuvé.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## Compte rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 22 février au 29 mai 2022

**M. le Maire.** Nous passons au compte rendu des décisions du Maire prises par le Maire en application de la délégation d'attribution pendant la période du 22 février au 29 mai. C'est bon ?

### QUESTIONS ORALES DES HABITANTS

**M. le Maire.** Alors, nous allons d'abord procéder, comme habituellement, à une suspension de séance pour donner la parole à des habitants qui, dans le cadre de la procédure que nous avons mise au point, nous interpellent, nous posent des questions, et nous y répondons. La première, si c'est bien dans l'ordre, est posée par Mme Lucie Derzko. C'est un enregistrement.

**Une Conseillère.** Non, elle est là.

**M. le Maire.** Pardon, excusez-moi. C'est Raphaël Adam qui lui répondra.

**Mme Lucie DERZKO.** Du coup, bonsoir. Ma question est la suivante : la mairie s'est engagée à planter des arbres, mais *quid* de la protection des écosystèmes déjà installés sur le territoire ? J'ai en tête le jardin des Acacias, où piverts et chardonnerets élégants ont été aperçus, donc jardin menacé par la construction d'immeubles et la conversion d'une voie piétonne en axe routier. J'ai en tête le petit bois jouxtant l'école Robespierre, où fleurissent entre autres Orchis bouc et Orchies pyramidal, deux orchidées menacées par la construction d'un immeuble. J'ai en tête le Champ de la Garde, où niche la Mésange longue queue, où vit l'Accenteur moucheté, deux espèces protégées, où passe la Linotte mélodieuse, où poussent diverses Molènes, la Potentille argentée et tant d'autres espèces, le champ menacé par la venue d'un chapiteau supposant *a minima* coupe franche et artificialisation d'un tronçon du champ.

Du coup, avez-vous pris la mesure de la richesse et de la fragilité de ces petits écosystèmes, de la nécessité de les mailler, de les relier plutôt que de les raboter ? En bref, que faites-vous pour les protéger ?

**M. le Maire.** Raphaël Adam.

**M. Raphaël ADAM.** Madame Derzko, je vous sais préoccupée par ces sujets. Vous avez d'ailleurs écrit plusieurs fois aux services et aux élus de la Ville. Je crois qu'à chaque fois, vous avez obtenu des réponses. Bien entendu, le maintien des espaces verts et la préservation de la biodiversité sont des préoccupations majeures pour notre municipalité. Je vous invite dans ce cadre à consulter le rapport sur le développement durable à Nanterre. Vous pourriez constater qu'en plus de notre engagement de longue date dans la lutte contre les produits phytosanitaires chimiques, la Ville mène une action volontariste en faveur de la biodiversité, notamment la plantation de

5 000 arbres sur le territoire de la commune. La renaturation du bassin du parc des Chênevieux a, en ce sens, été exemplaire. Par deux fois, le parc a ainsi obtenu le label Écojardin, récompensant ainsi le travail mené par les services de la Ville. Dans ce parc, inauguré en 2006, ce sont plus de 250 espèces de la faune et de la flore qui ont ainsi déjà pu être observées. De manière plus globale, au sein des différents espaces verts de la Ville, ce sont plus de 1 100 espèces, à la fois faune et flore, qui ont pu être observées.

Concernant les trois lieux que vous citez, je souhaite vous apporter des réponses plus précises. Dans le quartier du Chemin de l'Île, où se situe le jardin des Acacias, l'idée est bien d'apporter, en plus de la future extension du parc du Chemin de l'Île, 4 500 m<sup>2</sup> d'espaces verts supplémentaires, mieux répartis dans le quartier, dans le cadre du programme de renouvellement urbain de ce quartier. Cela dit, nous cherchons des alternatives pour éviter au maximum de réduire la taille du jardin des Acacias. Précisons également que cette situation est liée à la demande de l'organisme Action Logement de disposer d'un terrain gratuit pour y construire 30 à 40 logements en échange de financements publics dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier.

Pour ce qui concerne le petit bois jouxtant l'école Robespierre, auquel je suis également attaché, nous avons plutôt dans l'idée de construire l'immeuble que vous mentionnez le long du parking. Nous étudions activement la faisabilité de cette solution alternative qui préservera la partie boisée de l'îlot Robespierre.

Enfin, concernant la relocalisation des noctambules vers les Terrasses 3-5, appelées autrement Champ de la Garde, elle est difficilement discutable. En effet, personne ne le niera, ce centre de ressources et de formation aux arts du cirque est un partenaire important pour Nanterre. Ouvert sur la ville, il accueille chaque année plus de 600 adhérents et permet à de nombreux Nanterriens de s'initier ou de s'exercer à cette pratique. Cette relocalisation est par ailleurs le fruit d'une intense collaboration menée avec l'association depuis 2019, date à laquelle il lui a été signifié l'obligation de quitter le terrain qu'elle occupe actuellement de manière précaire. Enfin, l'installation de leurs chapiteaux dans le secteur choisi n'aura évidemment pas le même impact que la construction d'un bâtiment et, à ce titre, art et nature peuvent cohabiter en harmonie. Je vous remercie.

**M. le Maire.** La question est posée [*le micro est brièvement coupé*] et c'est Mme Nadine Ali qui va lui répondre.

**Mme Brigitte SASSOUS-MESSAN.** Il y a quelques années, j'ai participé à des ateliers collectifs concernant la place des Muguets, mais j'ai l'impression que cela n'a pas été réalisé. J'aimerais en connaître les raisons.

**M. le Maire.** Nadine Ali.

**Mme Nadine ALI.** Madame Sassous-Messan, chers collègues. Le programme de renouvellement urbain et social initié en 2007 a permis au Petit-Nanterre de se transformer en profondeur. Avec la démolition de la Cité des Potagers, dernière cité de transit de Nanterre, la démolition et la reconstruction du foyer des Primevères et le grand projet autour de l'hôpital, ce quartier va poursuivre sa transformation et son embellissement.

Il reste effectivement aujourd'hui à transformer un site central pour le quartier : la place des Muguets. Dès 2017, nous avons mis en place des ateliers pour définir le réaménagement de cette place. Cette réflexion nous a conduits à définir quelques axes structurants :

- réaménager et pacifier la place, avec l'objectif d'en faire un nouveau lieu de centralité du quartier ;
- réorganiser le stationnement et les circulations ;
- prendre en compte les aménagements à venir aux abords, notamment l'arrivée du tramway ;
- définir un nouveau projet devant accueillir des logements et le futur pôle Petite enfance du quartier, crèches et relais parents-assistantes maternelles ;
- réaménager les voies pour le connecter au reste du quartier.

À ce titre, la question de la crèche a suscité une intense réflexion. Construite en 1963, elle souffre de dysfonctionnements et d'une vétusté qui nécessite sa reconstruction et donc sa fermeture pendant la durée des travaux. Notre priorité a été de conserver une offre de berceaux suffisante dans le quartier ou à proximité. C'est aujourd'hui chose faite, et la crèche fermera ses portes le 31 juillet 2022. Nous allons donc entrer dans une phase plus active du projet, et le prochain conseil de quartier sera justement consacré à l'aménagement de la place des Muguets. Il devrait avoir lieu après la rentrée scolaire, début octobre au plus tard. J'espère vous y retrouver afin d'y échanger sur le projet. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Merci. La question prochaine est posée par M. Jacques Capet. Il est dans la salle, et c'est Julien Sage qui va lui répondre.

**M. Jacques CAPET.** Monsieur le Maire, jadis, quand l'État voulait imposer à la Ville des projets contraires à ses intérêts, celle-ci savait en informer la population et la mobiliser, souvent avec succès. La mairie faisait passer le logement de ses habitants avant la construction de bureaux inutiles. Les temps ont changé. Depuis des années, Nanterre est en conflit avec Paris-La Défense à propos des Groues. Le projet pour ce 11<sup>e</sup> quartier manque cruellement d'espaces verts. Pour en aménager 4 hectares de plus – bravo –, la Ville aurait obtenu 500 logements de moins (cf. *La Gazette de la Défense* du 24 avril 2019). Pas un mot lors des municipales de 2020. En mai 2021, Nanterre nous annonce qu'une ombre plane sur les Groues. Alors que la pénurie de logements engendre la spéculation foncière, ce sont maintenant 1 100 appartements qui sont supprimés, mais on maintient les bureaux, dont nous n'avons pourtant pas besoin à l'heure du télétravail. Nous pouvons toujours transformer des bureaux vides en logements, mais nous pouvons aussi éviter le gâchis.

**M. le Maire.** Julien Sage.

**M. Julien SAGE.** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Monsieur Capet. Chers collègues, les Groues vont devenir le 11<sup>e</sup> quartier de Nanterre, il n'y a pas de doute. Pourtant, nous n'en maîtrisons pas l'aménagement puisque ce quartier se trouve dans le périmètre d'opérations d'intérêt national géré par l'établissement public Paris-La Défense. Ce même établissement public a une tutelle exercée par le Département des Hauts-de-Seine, avec un Conseil d'administration dans lequel la Ville de Nanterre ne dispose d'aucune voix délibérative. Si vous parliez de conflit, il naît de là, aussi. Nous n'avons pas choisi cette situation, nous l'avons même dénoncée. Nous continuons de penser que cette exception d'une Ville dont un tiers du territoire n'est pas dans la compétence d'aménagement de la Ville est une anomalie, mais nous devons aujourd'hui composer avec cette anomalie et faire en sorte que les intérêts de Nanterre soient préservés, et surtout que l'aménagement des Groues soit conforme à notre projet d'une ville pour tous.

Très concrètement, nous veillons à ce que les choix qui sont faits pour les Groues permettent un quartier de mixité, agréable à vivre, avec des logements abordables pour les Nanterriens, des équipements et des services publics, ainsi qu'un équilibre acceptable entre les constructions et végétalisation. Croyez-moi, c'est un travail acharné qui est mené, notamment avec M. le Maire et Raphaël Adam à mes côtés, pour faire entendre la voix de Nanterre. Ce n'est pas toujours facile. Il y a parfois des sujets de tension – il y a tout le temps des sujets de tension –, et c'était le sens de l'article que vous avez lu il y a un an maintenant dans *Nanterre info*. Au final, nous sommes parvenus à faire baisser la densité de construction de plus de 80 000 m<sup>2</sup>, ce qui permettra, vous l'avez dit, de créer 4 hectares d'espaces verts supplémentaires ouverts au public. Cela correspond effectivement à une baisse de 500 logements environ, et autant de mètres carrés de bureaux. Le nombre de logements baisse ainsi, ainsi que le nombre de mètres carrés de bureaux. Nous aurions évidemment préféré réduire davantage ces mètres carrés de bureaux, mais cela n'a pas été possible à l'époque. Peut-être que les temps changeront avec le nouveau marché post-Covid.

Il faut d'ailleurs avoir à l'esprit qu'au final, cette baisse de densité, c'est Nanterre qui la paye, en prenant à sa charge un tiers de financement nécessaire à la construction des groupes scolaires. Un tiers, c'est-à-dire que deux groupes scolaires sur trois sont financés par la Ville de Nanterre. Ajoutons qu'aujourd'hui, nous sommes la seule institution publique à nous engager sur le financement des futurs logements sociaux. Rien de la part de l'État, rien de la part de la Région, rien de la part du Département des Hauts-de-Seine. Patrick JARRY a déjà interpellé à plusieurs reprises le Président du Conseil départemental sur cette question fondamentale et, à ce jour, toujours pas de réponse. Ces derniers mois, nous avons eu des discussions âpres avec Paris-La Défense pour contenir le prix des futurs logements, dans un contexte de hausse des coûts de construction, mais aussi encore, et toujours, de fortes spéculations foncières et immobilières. Quel serait l'intérêt d'un nouveau quartier de Nanterre si les Nanterriens ne peuvent y accéder ? C'est tout le sens de nos discussions passées et actuelles – et futures – avec Paris-La Défense.

Pour autant, je vous rassure, Monsieur Capet, cela ne freine en rien la construction de logements. En vous promenant dans le quartier, vous pourrez constater que les chantiers des programmes avancent toujours. Je vous remercie.

**M. le Maire.** La prochaine personne, c'est Mme Annie Padovani. C'est un enregistrement audio et c'est Gilles Gauché-Cazalis qui va répondre.

**Mme Annie PADOVANI.** Vous avez créé des espaces verts boulevard National en 2020, mais depuis aucun entretien, les mauvaises herbes poussent au gré des saisons. Pouvez-vous me dire quand ceux-ci seront entretenus ?

**M. le Maire.** Gilles Gauché-Cazalis.

**M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS.** Merci Monsieur le Maire. Madame Padovani, les plantations que vous évoquez ont effectivement été réalisées en 2020. Elles sont entretenues par un prestataire extérieur qui passe régulièrement, mais je prends acte que le rythme de ces interventions pourrait être susceptible d'être renforcé si nécessaire.

Néanmoins, je me permets de vous préciser que le dernier passage de notre prestataire chargé d'entretenir ces plantations a été réalisé voilà trois semaines. Il est vrai que, dans le cadre de la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts de la Ville, les équipes ne recourent plus à l'usage de produits phytosanitaires, ce qui peut rendre plus fastidieux d'entretenir ce type de plantations. Ces dernières ont d'ailleurs été réalisées dans le cadre de la politique d'expansion de la nature en ville, portée par les municipalités, ce qui se traduit par la création d'espaces engazonnés qui favorisent, entre autres bénéfiques de la faune et de la flore, la réduction des îlots de chaleur. Ce type d'espace est donc initialement pensé et conçu pour des entretiens dits « extensifs », et par conséquent plus espacés. C'est vrai pour beaucoup d'espaces verts de la Ville de Nanterre aujourd'hui, puisque nous essayons d'appliquer la gestion différenciée dans la plupart de nos secteurs plantés.

Pour autant, la Ville reste attentive au retour des riverains en la matière, comme vous le faites par exemple aujourd'hui. Les espaces qui ne donnent pas satisfaction sont actuellement recensés et intégrés à une réflexion en cours en vue de proposer un mode de gestion davantage adapté en 2023, puisque l'expérience nous montre que la gestion différenciée n'est pas forcément idéale sur les espaces verts très fréquentés, puisque des salissures peuvent nécessiter des interventions plus régulières que ne le propose la gestion différenciée. Nous avons donc un regard attentif sur ces différents points que nous listons. Merci pour votre question et votre vigilance, et comptez sur notre mobilisation sur ces enjeux.

**M. le Maire.** Merci à tous ces habitants de Nanterre qui ont posé des questions et merci aux élus qui ont répondu. Je pense qu'on a apporté ainsi des précisions sur des sujets importants.

## **FINANCES**

### **44. Approbation du Compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville présenté par le comptable public**

**M. le Maire.** Je vous propose donc de reprendre la séance et donc de passer à l'approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville de Nanterre, présenté par le comptable. C'est donc Samir Abdelouahed qui va rapporter.

**M. Samir ABDELOUAHED.** Je vous remercie Monsieur le Maire. Nous avons préparé une présentation qui va s'afficher logiquement dans quelques secondes et que je vais commenter devant vous. Nous allons voter le 44 et le 45.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses et des recettes dans un contexte inédit de crise sanitaire. Cette crise a affecté le budget de la Ville de Nanterre tant en dépenses qu'en recettes, en fonctionnement comme en investissement. Il a donc fallu trouver un équilibre entre, d'une part, la mise en œuvre des actions engagées et des engagements pris devant les habitants, notamment en finançant les investissements prévus au programme, et, d'autre part, l'impact de la crise sanitaire sur les habitants et les finances locales.

Nous allons commencer par la présentation des taux de réalisation pour 2021. Tout d'abord, les taux de réalisation de la section de fonctionnement, sur la partie recettes, réalisée à hauteur de 105 %, puis 99 % pour ces dépenses. Les dépenses communales ne profitent pas intégralement aux Nanterriens – nous ne cessons de le répéter, mais c'est toujours important de le rappeler. En effet, il convient de retirer des dépenses de fonctionnement, les reversements de fiscalité. Après ce retraitement, les dépenses sont de 190,2 millions d'euros, soit 1 952 euros de dépenses réalisées en moyenne pour un Nanterrien en 2021.

Nous passons maintenant au taux de réalisation de la section d'investissement, donc une section, sur sa partie recettes, réalisée à hauteur de 52 %, et sur sa partie dépenses, un taux de réalisation porté à 84 %. Le résultat de clôture est de 2,3 millions d'euros, qui se décomposent avec :

- 10,2 millions d'euros en section de fonctionnement ;
- 0,8 million d'euros en investissement ;
- 8,7 millions d'euros de solde négatif de reste à réaliser.

Cet excédent a été repris au budget primitif (BP) 2022 en section de fonctionnement, sur sa partie recettes.



Comme vous le savez, des contraintes extérieures fortes pèsent sur Nanterre : 2021 sonne la fin de la dotation globale de fonctionnement, qui est le principal concours de l'État aux collectivités, et qui a été longtemps le principal concours de l'État à la collectivité de Nanterre. Au total, les réductions successives imposées par l'État ont privé les Nanterriens de 18 millions d'euros de DGF depuis 2012. Une interrogation subsiste pour l'avenir de cette DGF, qui pourrait devenir négative à l'avenir. C'est-à-dire que le budget de la Ville de Nanterre serait prélevé d'une somme, puisque, jusqu'à présent, elle avait des dotations, aujourd'hui elle n'en a plus, et peut-être que demain, on lui retirera encore des sous.

La présentation représente 21,9 millions d'euros de dépenses pour Nanterre. Cette péréquation est injuste : 230 euros de prélèvement par habitant imposés à Nanterre contre 170 euros, par exemple, à Neuilly. C'est un contraste qui est fort. Vous pouvez le constater devant vous à l'écran. D'un côté, 14 000 euros moyens de revenus par habitant et 53 % de logements sociaux, et, de l'autre, 69 000 euros moyens de revenus par habitant et seulement 4 % de logements sociaux.

La crise sanitaire a impacté l'exercice 2021, avec :

- la location du centre de vaccination à l'espace Chevreul ;
- le renforcement des effectifs dans les écoles ;
- les prestations d'entretien pour une application stricte du protocole sanitaire ;
- l'achat de matériels sanitaires ;
- le soutien aux commerçants, avec, par exemple, la baisse des redevances d'occupation.

Malgré le contexte difficile que nous venons de décrire, la Ville poursuit la mise en œuvre de ses engagements municipaux. Nanterre accélère la transition écologique. Nous pouvons citer :

- la poursuite d'une alimentation bio et durable ;
- l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat ;
- la poursuite de l'optimisation de l'éclairage public ;
- la poursuite de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux ;
- le soutien apporté aux Nanterriens pour l'accès aux mobilités douces ;
- bien sûr la mise en œuvre du plan vélo 2020-2030.

Nanterre continue d'être une ville pour toutes et pour tous en 2021, à travers :

- la politique publique logement, avec par exemple, la livraison de 913 logements, dont 350 logements sociaux, la plateforme d'information sur les demandes de logement ;
- la politique santé, avec une campagne de vaccination qui a été forte et qui continuera de le rester, la construction de la Maison de la santé ;
- la politique publique solidarité, avec des vacances familiales au centre de vacances d'Hautefeuille, plus de 3 000 Nanterriens accompagnés par la Maison de l'Emploi et de la formation, 289 Nanterriens bénéficiant d'un contrat dans le cadre de clauses d'insertion.
- la politique publique aménagement : Nanterre, une ville pour toutes et pour tous, met tout en œuvre pour réussir la mixité, tout d'abord avec la poursuite de la transformation de ses quartiers populaires, autour de l'éducation, avec le déploiement du plan numérique dans toutes les écoles, le projet de cité éducative dans le quartier du Parc et la construction des premier et second groupes scolaires des Groues, avec la réhabilitation, bien entendu, du groupe scolaire Maxime-Gorki au Parc Sud ;
- la politique publique d'épanouissement, avec la réhabilitation du théâtre des Amandiers, la reconstruction des vestiaires Guimier, la reconstruction du gymnase Langevin et la réhabilitation du bassin olympique du palais des sports.

En matière de lutte contre les incivilités, le déploiement de la vidéoprotection ainsi que le travail avec les médiateurs se poursuit.

En matière de participation citoyenne, nous pouvons citer la nouvelle édition du budget participatif, avec 48 projets lauréats, la mise en place du Conseil citoyen de la transition écologique et du Conseil municipal des jeunes : 34 millions d'euros ont été investis en 2021, dont :

- 22,1 millions d'euros réalisés pour transformer la ville ;
- 5,5 millions d'euros de travaux réalisés dans tous les bâtiments communaux ;
- 7,2 millions d'euros d'autres dépenses, telles que l'acquisition de matériel, de véhicules, de mobiliers ou encore d'études.

Nous allons donc maintenant aborder les ratios financiers de la Ville à la fin 2021. Tout d'abord, nous pouvons citer une capacité d'épargne qui s'améliore fin 2021, mais la situation reste toutefois très tendue, avec une épargne nette qui atteint 500 000 euros, chiffre qui est quand même historiquement bas, si je ne m'abuse, et qui ne risque pas de s'améliorer sur le prochain compte administratif. Une capacité de désendettement à la fin de

l'exercice qui est inférieure à 8 années, ce qui situe la Ville en dessous du plafond national, qui est fixé à 12 années. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire.** Questions ? Monsieur Oubuih.

**M. Adam OUBUIH.** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Je vous remercie. Ce point du budget peut paraître technique, mais comme nous le disons et le répétons depuis plusieurs fois, cela permet aussi de faire de la vraie politique, au sens noble, et de savoir quelles sont les priorités pour votre programme, et, du coup, comment vous dépensez et comment vous hiérarchisez les dépenses de la Ville.

Nous avons – nous ne sommes pas les seuls – demandé plusieurs fois et sous plusieurs formes le projet politique que vous portez pour Nanterre, et comment vous comptez le décliner jusqu'en 2027, sans jamais obtenir de réponses précises, cohérentes ou chiffrées autres que des mesures symboliques, ou sans jamais obtenir un bilan à date de l'ensemble des mesures promises dans votre programme en 2020.

Alors, reconnaissons-le, nous avons été souvent, il est vrai, dans la critique ou l'opposition, mais nous n'avons jamais oublié les Nanterriens, et à chaque fois que nous avons fait des critiques ou posé des questions, nous avons proposé des solutions, des leviers d'action – que vous avez le plus souvent ignorés. C'est pourquoi je vous propose de refaire ici un petit peu de politique, c'est-à-dire d'exposer la vision que nous défendons pour Nanterre, et non pas de l'anesthésier dans une dimension technique, certes importante, mais que vous donnez à l'ensemble des conseils municipaux depuis votre réélection.

Pour nous, c'est très simple. La priorité de la Ville est double. Nanterre doit assurer à son niveau, celui d'une commune, la transition écologique que personne ne peut désormais ignorer, tout en assurant l'égalité des chances entre tous les Nanterriens, cette égalité des chances étant, de notre point de vue, la condition de l'acceptabilité de cette transition écologique. Nous ne voulons pas de transition écologique punitive. Cette ambition suppose d'abord de faire des investissements importants en matière de rénovation de logements des Nanterriens. Elle suppose aussi des investissements forts en matière de mobilité. Vous avez constamment renvoyé au rôle de l'État – c'était intéressant, d'ailleurs, les quatre questions orales de Mme Derzko, de Mme Sassous-Messan, de M. Capet et de Mme Padovani renvoyaient toutes au sujet de la transition écologique – , mais nous n'avons pas de lignes directrices jusqu'en 2027.

Donc vous renvoyez au rôle de l'État, du Département, du Pold – cela a été dit encore tout à l'heure. Nous nous référons tout simplement au dernier rapport du Giec, qui dit une seule chose : pour limiter le réchauffement climatique, nous pouvons attendre une hypothétique rupture technologique, mais la réalité, c'est que la priorité est de lutter contre l'étalement urbain et, en d'autres termes, de rapprocher les lieux d'habitation des lieux d'activité.

En faisant cela, vous avez trois avantages :

- D'abord, vous limitez les émissions de gaz à effet de serre dans la construction et les transports.
- Ensuite, vous limitez les coûts – et vous n'arrêtez pas de vous plaindre des coûts que vous portez – pour la ville, pour l'extension de nouveaux réseaux d'électricité, d'eau, d'assainissement et de services publics.
- Troisième avantage, quand nous rapprochons les logements des centres de décision, des centres d'accès à la culture, nous faisons de l'égalité des chances.

Nous proposons de nouveau, et pour la troisième fois, un plan d'ensemble d'investissements pour l'appliquer dès à présent à Nanterre. Cela suppose un plan d'urbanisme et des investissements massifs qui permettraient aux Nanterriens de bénéficier de l'exceptionnelle situation budgétaire. – et je ne reviendrai pas sur les accords que j'ai, à titre personnel, avec votre majorité sur les chiffres que vous affichez, mais que l'État partage, que la Chambre régionale des comptes partage et qui, dans tous les cas, même après vos retraitements, nous définit comme l'une des villes les plus riches de France.

Les chiffres d'investissement sont malheureusement inexistantes et très largement en dessous de ce défi. Donc pas d'investissement : nous les avons cherchés dans les comptes 2020, 2021 et 2022, et nous ne les avons pas trouvés. Vous vous satisfaites d'un niveau d'investissement extrêmement faible par rapport à votre capacité d'investissement et vous vous dites écologique. Vous dites que l'écologie est une priorité. Premier sujet, pas d'investissement massif.

**Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.** Moi non plus, je ne veux pas être filmée. S'il vous plaît, j'ai demandé à ne pas être filmée. Si vous pouviez respecter un petit peu mon souhait, ce serait sympa.

**M. le Maire.** Eh bien asseyez-vous, déjà. Allez-vous asseoir.

**Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.** Voilà. Vous n'êtes pas la mairie.

**M. Adam OUBUIH.** Donc pas d'investissement massif. Et puis une telle ambition ne peut être réaliste que si elle est accompagnée par une promotion réelle et non proclamée de l'égalité des chances. La transition écologique n'est pas le monopole d'un parti, ce n'est pas le monopole de la gauche, de la droite ou d'une tendance. Elle nous concerne tous et elle doit se concilier – je voudrais juste terminer, Madame Boussissi – les réalités économiques de chacun.

**Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.** [Inaudible 3-33 : 12] de parler.

**M. Adam OUBUIH.** Je voudrais juste terminer.

**Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.** On va se calmer.

**M. le Maire.** Laissez-le terminer. Monsieur Oubuih est tout seul.

**Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.** J'ai le droit de ne pas être filmée et de demander à [inaudible 3-33 : 22]. C'est mon droit.

**M. le Maire.** Arrêtez. Laissez parler M. Oubuih.

**M. Adam OUBUIH.** Je peux ? Donc pas d'investissement massif. Une transition écologique qui n'est pas le monopole d'un parti ou d'une école de pensée, mais qui doit considérer les réalités économiques de tous et qui permettra aux Nanterriens d'y participer, comme disait GORBATCHEV « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Je vois que vous opinez, mais c'est une formule intéressante. Cela suppose :

- une politique municipale d'urbanisme active, compétence que vous maîtrisez, vous, la mairie ;
- une politique de logement active, compétence que vous maîtrisez, vous, la mairie ;
- une compétence budgétaire que vous maîtrisez.

Nous constatons que, contrairement à ce que vous proclamez – la mixité à Nanterre –, vous faites le choix de concentrer dans les mêmes quartiers les mêmes difficultés, en accusant sans cesse le Département, l'État, le Pold, sans reconnaître vos propres responsabilités.

Regardons la vérité en face plutôt que de blâmer d'autres, qui ne sont certainement pas parfaits non plus, et voyons là où notre Ville a les moyens d'agir :

- Où sont les investissements en rénovation, non pas des seuls locaux de la mairie, mais des logements des Nanterriens ? Nous ne les avons pas vus.
- Où sont les moyens pour aider les Nanterriens à se déplacer en limitant leur empreinte carbone, y compris lorsqu'ils disposent d'un véhicule thermique non performant ou ne veulent pas ou ne peuvent pas faire du vélo – le vélo ne peut pas être la seule solution en matière de mobilité.
- Où sont les moyens pour contribuer à l'insertion économique des Nanterriens dans les emplois situés à proximité de leur domicile ? (Moins de 1 % du budget).

Le bilan – et nous sommes les premiers à nous en émouvoir – est décevant, surtout pour une majorité qui prétend incarner à elle seule le sujet de l'écologie à Nanterre. Cette ambition mérite pourtant que nous y travaillions sérieusement avec l'ensemble des bonnes volontés et au service des Nanterriens. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Oui, d'autres remarques ? D'autres interventions ? Madame Boussissi.

**Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD.** Moi, je voulais simplement dire si M. Oubuih... J'ai quand même le droit, et je le répète : quand c'est la photographie de la mairie, il n'y a pas de problème. Moi, je ne veux pas que l'on me filme sans mon accord, surtout quand ce sont des particuliers. C'est tout ce que je voulais dire.

**M. le Maire.** [Le micro est brièvement coupé] Je vous propose de passer au vote, donc je vais sortir. Je vais laisser la présidence à Mme Zahra Boudjemaï.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Et je fais voter le 44 aussi ?

**M. le Maire.** 44 d'abord.

*M. le Maire sort de la salle.*

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Alors, la présentation et les débats étant terminés, je vous propose et donc j'interpelle le service de façon à nous présenter l'affaire n° 44, approbation du compte de gestion 2021 du budget principal de la Ville. J'enlève mon masque juste quelques secondes. Nous passons au vote. Voilà. Merci. Je pense que tout le monde a voté.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** L'approbation du compte administratif présenté à l'instant par M. Samir Abdelouahed. L'affaire 45, s'il vous plaît.

*Brouhaha.*

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Cela y est ? Des personnes n'avaient pas encore voté en 44. Merci. Le 45, nous y allons.

*Exclamations.*

**Un Conseiller.** Il y a un problème.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Ah, nous revenons au 44, des personnes n'ont pas pu voter, c'est cela ?

**Un Conseiller.** Il y a un problème technique.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Je vous propose de recommencer. Merci. Pour tout le monde, attention, c'est donc la délibération 44. Nous y allons. Pour les postes qui ne marchent pas, je vous propose de lever la main. Nous allons venir prendre vos...

**Un Conseiller.** Nadège Magnon vote contre.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Nadège Magnon a voté contre, je pense que c'est une erreur.

**Un Conseiller.** Ce sont les problèmes du direct.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Est-ce que cela va être réglé ou pas du tout ? Je vous propose que nous fassions un vote à main levée. L'administration regarde et ensuite nous passons au 45. Je reprends : le 44, s'il vous plaît, qui vote contre ? Levez bien la main pour que l'administration puisse bien relever les noms. Merci. C'est bon ? Qui s'abstient ? Le reste pour. Vous pouvez lever la main quand même. Merci.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix, le groupe « Nous sommes Nanterre » votant contre
- Ne prennent pas part au vote : le groupe « Nanterre Ensemble »

## **45. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la Ville**

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Nous passons au 45 cette fois. Est-ce que cela va fonctionner ? Est-ce que cela fonctionne cette fois-ci ?

*Exclamations.*

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Donc il n'y avait que l'affaire 44 qui était bloquée. C'est l'affaire 45 qui est la principale et qui donc est conforme au vote de chacun et chacune. Tout le monde s'y retrouve. C'est bon ? Nous pouvons faire rentrer M. le Maire, merci.

**Un Conseiller.** Et pour les procurations ?

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Non, c'est écrit, bien sûr. Ne vous inquiétez pas. À partir du moment où vous avez une procuration, c'est enregistré. Il n'y a pas écrit deux fois, mais par contre, l'administration...

**Mme Camille BEDIN.** [s'exprimer hors micro]

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Bedin Camille. Où est-ce que s'est écrit deux fois ?

**Mme Camille BEDIN.** J'ai la procuration de Bilel. [inaudible 3-39 : 41] voté contre. Christophe a la procuration de Madeleine [inaudible]

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** D'accord. Donc remarque à l'administration, s'il vous plaît ? La procuration pour Mme Maufrais, c'est cela ? Très bien. Nous enregistrons lorsque des erreurs comme celle-là se produisent. Merci de bien vouloir accepter ces erreurs techniques. Merci.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 44 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre
- Ne prend pas part au vote : Patrick Jarry

*M. le Maire revient dans la salle.*

#### **46. Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville**

**M. le Maire.** Nous passons au 46, affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville Tout à l'heure, Samir l'a reporté. Je vous propose donc de voter le 46. Tout le monde a pu voter ?

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre

#### **47. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal**

**M. le Maire.** Nous passons au 47, approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de la restauration du personnel. Tu veux dire un mot ? Non ? Je propose donc de passer au vote sur le 47. Moi, je ne vote pas.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix, les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre

#### **48. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal**

**M. le Maire.** Nous passons donc au 48, approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de la restauration du personnel communal. C'est bon ? Cela ne fait rien, ils vont corriger. Donc Ousman vote pour. Jarry Patrick ne vote pas, c'est normal. Laureen Genthon n'est pas là.

**Une Conseillère.** Elle a une procuration.

**M. le Maire.** Cela ne fait rien, c'est enregistré. Ne vous inquiétez pas, la procuration est enregistrée, cela fonctionne.

**M. le Maire.** Après, nous allons passer à l'approbation du compte administratif du budget annexe de la restauration du personnel communal. 48. Donc je ne vote pas. C'est le 48 qui est à l'ordre du jour. Nous avons tous voté.

**Un Conseiller.** Nous attendons l'affichage.

**M. le Maire.**

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 44, le groupe « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » votant contre
- Ne prend pas part au vote : Patrick Jarry

### **49. Affectation du résultat 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal**

**M. le Maire.** Nous passons au 49, affectation du résultat 2021 du budget annexe de restauration du personnel communal. Ceux qui sont pour l'affecter lèvent la main. Ceux qui sont contre, ceux qui s'abstiennent. C'est réglé. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix, le groupe « Nanterre Ensemble » votant contre
- Ne prend pas part au vote : le groupe « Nous sommes Nanterre »

### **50. Gestion de la dette communale – Rapport annuel**

**M. le Maire.** Nous passons au 50, la gestion de la dette communale. Je repasse la parole à Samir Abdelouahed pour le rapport.

**M. Samir ABDELOUAHED.** Chaque année, le Conseil municipal est appelé à prendre connaissance du rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie et à adopter les préconisations qui y sont faites.

Quelques chiffres clés pour 2021 : l'encours global est de 150,6 millions d'euros, avec 76 % d'encours à taux fixe, 24 % d'encours à taux variable, 49 contrats signés auprès de dix établissements bancaires, zéro contrat à risque élevé et huit années de capacité de désendettement, qui est, comme je vous l'ai dit lors de la présentation du compte administratif, sous le seuil de prudence, fixé à 12 années.

Le volume d'encours est maîtrisé, avec 360 000 euros d'encours par rapport à 2021, donc un chiffre en réduction et une dette par habitant qui est de 1 546 euros. Le taux moyen de la dette à fin 2021 est de 1,23 % à Nanterre, contre 2,02 % en moyenne pour les communes de plus de 50 000 habitants.

**M. le Maire.** Avez-vous des questions sur ce rapport de la dette ? Si vous n'en avez pas, nous allons donc passer au vote sur le rapport 50. Pouvons-nous voter ou voulez-vous que nous votions à la main ? Nous allons essayer. Dernière tentative.

**Une Conseillère.** L'affichage se fait au niveau du tableau.

**M. le Maire.** Cela a l'air de fonctionner. Donc c'est très bien : 43, 5 et 2. OK. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 45 voix, le groupe « Nanterre Ensemble » votant contre
- Ne prend pas part au vote : le groupe « Nous sommes Nanterre »

### **51. Fixation des tarifs soumis au quotient familial de la rentrée scolaire 2022 à la fin des vacances d'été 2023**

**M. le Maire.** Nous passons donc au rapport 51, qui est la fixation des tarifs soumis au quotient familial de la rentrée 2022 à la fin des vacances d'été 2023. La parole est à Jean-Pierre Bellier.

**M. Jean-Pierre BELLIER.** Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. Je vais effectivement vous donner un aperçu rapide de la nouvelle hauteur des tarifs de quotient familial de la rentrée 2022 jusqu'à la fin des vacances d'été 2023. Vous en connaissez le principe général, je ne vais pas y revenir. Vous savez que depuis 2018, la Ville a engagé l'évaluation de sa politique tarifaire. Comme chaque année, une augmentation est strictement indexée sur le coût de la vie. C'est ce qui vous est proposé.

Le coût de la vie, bien évidemment, s'appuie sur l'indice de référence, qui est l'indice des prix à la consommation harmonisé – IPCH pour les intimes. Cet indice est en général utilisé dans le cadre de la loi de finances, y compris

pour fixer le coefficient de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Il fonctionne un peu en année glissante, pour faire vite, mais il est pris pour l'actualisation des tarifs chaque année.

Pour mai 2022, il est publié à hauteur de 5,8 % (fixation par l'Insee). Pour la loi de finances 2022, l'indice retenu est bien évidemment inférieur, puisqu'il s'étale de novembre 2020 à novembre 2021 : il est de 3,4 %.

C'est sur cette base-là que, compte tenu de la forte évolution de l'inflation de ces derniers mois, il vous est proposé de prendre cet indice de la loi de finances pour l'augmentation des tarifs.

C'est une augmentation qui générerait 185 000 euros de recettes supplémentaires, dont 85 000 euros pour la restauration scolaire, ce qui, soyons clairs, ne couvre que très partiellement l'augmentation des coûts des services liés à la crise sanitaire. À titre indicatif, le coût d'un repas actuellement est de 9,47 euros. Nous sommes bien évidemment, comme vous allez le voir dans la suite de la délibération, bien loin des tarifs pratiqués sur ladite restauration scolaire.

L'article 1 traite de ces tarifs, qui s'étalent de 0,71 euro à 6,16 euros pour la tranche 9, mais vous avez par la suite les tarifs sur lesquels sont appliquées les mêmes majorations pour tout ce qui est relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement, les accueils du matin et du soir, les tarifs des activités culturelles. Vous avez cela sous les yeux forcément. Sachant que sur les accueils culturels, des variations existent en fonction des disciplines : conservatoire avec ou sans instrument, location d'instrument au conservatoire, modalités de règlement, tarif des activités jeunesse, qui se voient aussi appliquer le même coefficient de majoration.

Pour faire vite et ne pas vous inonder de chiffres, l'article 7 traite quant à lui des séjours, avec un petit ajout cette année concernant les séjours « Nouveau Souffle en famille », séjours familiaux d'une semaine, comme vous le savez, dans le centre Hautefeuille au mois d'août, qui se voient appliquer aussi cette majoration.

Voilà ce que nous vous demandons donc d'approuver.

**M. le Maire.** Des réactions ? Monsieur Oubuih.

**M. Adam OUBUIH.** Merci Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. Peut-être pour éclairer notre décision, est-ce qu'il serait possible d'avoir, au-delà des niveaux financiers et des tarifs, le nombre de bénéficiaires pour chacune des prestations à Nanterre ? Que nous parlions en termes de nombre de familles.

**M. Jean-Pierre BELLIER.** Par quotient ?

**M. Adam OUBUIH.** Par quotient.

**M. le Maire.** Vous l'auriez demandé avant, nous vous l'aurions donné, mais je ne vais pas vous le donner comme cela. En sachant que, sans me tromper, je crois que plus de 50 % des familles de Nanterre sont aux quotients 1 et 2. C'est cela ?

**M. Jean-Pierre BELLIER.** Oui, c'est cela.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote, si cela marche.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME – HABITAT**

### **52. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2021**

**M. Ousman DIABY.** Je voudrais juste intervenir.

**M. le Maire.** Pardon, tu veux intervenir. Je n'ai pas vu. Si tu ne lèves pas la main... Et pourtant tu es grand.

Le vote étant fait, nous allons passer au 52, qui est le bilan des acquisitions immobilières et foncières. Mais avant de donner la parole à Raphaël Adam, je vais donner la parole à Ousman Diaby, avec mes excuses, mais je ne l'ai pas vu. Personne n'a rien dit.

**M. Ousman DIABY.** Vous êtes excusé, Monsieur le Maire. Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vous le savez, la politique tarifaire de Nanterre, basée sur le quotient familial, est un atout majeur de notre politique

sociale. De par son histoire, Nanterre a toujours réussi à maintenir un haut niveau de service public accompagnant et aidant l'ensemble des Nanterriens, quels qu'ils soient.

Le contexte économique et budgétaire actuel que nous traversons nous oblige à revoir l'indice de taxation soumis au quotient familial, indice strictement indexé sur le coût de la vie. Si aujourd'hui, à l'instar de nombreuses communes, nous sommes dans l'obligation de revoir le taux de cet indice, c'est pour continuer à maintenir notre politique sociale malgré les difficultés budgétaires que nous subissons et dont nous souffrons. L'absence de la dotation globale de fonctionnement, le versement élevé lié à la péréquation, le coût des matières premières et de l'énergie, auxquels il faut ajouter une inflation en constante progression, tout cela nous oblige à augmenter l'indice de 3,4 %, comme stipulé dans la loi de finances.

Notre préoccupation est que cette hausse des tarifs soit la moins importante et impactante possible pour les familles nanterriennes. Très concrètement, les familles bénéficiant de la tranche la plus basse se verront assujetties à une augmentation de 3 euros par an. Quant aux familles bénéficiant de la plus haute tranche, elle sera de l'ordre de 50 euros par an. Ainsi, la Ville continuera de prendre en charge près de 80 % du coût réel des prestations des prestations concernées.

Il est évident que le contexte économique actuel grève autant le pouvoir d'achat des ménages que celui des collectivités. La perte de pouvoir d'achat, nos concitoyens la ressentent chaque jour un peu plus durement, à chaque passage en caisse, à chaque nouvelle facture, à chaque passage à la pompe, en observant le compteur défilier beaucoup plus vite sur un cadran que sur l'autre. Pendant des mois, le gouvernement et le Président de la République ont regardé ailleurs. Ils ont été sanctionnés dans les urnes, et tout particulièrement à Nanterre. Nous attendons aujourd'hui des mesures significatives en faveur de la hausse des salaires, du blocage des prix des produits et des matières de première nécessité, mais nous attendons aussi des mesures significatives pour desserrer l'étau autour des finances des collectivités locales, auxquelles il est demandé de faire toujours plus avec moins. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Je passe donc la parole à Raphaël Adam sur le rapport 52.

**M. Raphaël ADAM.** Merci, Monsieur le Maire. Il est prévu effectivement chaque année de pouvoir présenter au Conseil municipal le bilan des acquisitions et cessions réalisées à la fois par la Ville, mais aussi par son opérateur, la Semna, la SPLNA, et également avec les aménageurs, tels que la Soreqa ou l'Établissement public foncier d'Île-de-France.

Je ne reviendrai pas sur l'intégralité des points qui vous sont présentés dans le bilan. Juste, peut-être, faire un focus sur les acquisitions par rapport à la politique d'investissement, puisque nous étions interrogés tout à l'heure sur ce que nous pouvions faire en termes d'actions sur la ville à l'échelle de cette année, avec le budget contraint que nous connaissons :

- Nous avons réalisé la relocalisation de la boucherie Le Masson, au 3 place Gabriel Péri, pour laquelle nous avons acquis les fonciers l'année dernière.
- Nous avons également acquis le terrain qui va permettre la construction de la première école des Groues.
- Un local commercial également pour éviter la multiplication de fast-foods sur la dalle de la mairie. Pour ceux qui connaissent, je pense que l'offre est déjà suffisante, donc nous évitons sa prolifération.

Et puis, dans la partie des cessions, évoquer peut-être :

- le local du 58 rue du Suresnes, qui va permettre l'installation d'un nouveau cabinet médical rue de Suresnes ;
- la réalisation du collectif qui se trouve à l'angle Soudmont et de la rue des Alouettes ;
- la reconstruction de divers pavillons qui ont été cédés dans le cadre de ce programme.

Et puis peut-être un focus sur la partie pour la Soreqa, dans le cadre de la requalification. C'est un projet de rénovation dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat insalubre, pour lequel la Soreqa a acquis des fonciers sur le 41 rue de Neuilly.

Après, je suis prêt à répondre si vous avez des interrogations sur certains points.

**M. le Maire.** Sur ce bilan, pas de questions ? Pas d'observation ? Je vous propose donc de passer au vote. L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : le groupe « Nous sommes Nanterre »



## 53. Rapport annuel 2021 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la Semna

**M. le Maire.** Nous passons au 53, le rapport annuel 2021 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la Semna. C'est Rachid Tayeb qui rapporte.

**M. Rachid TAYEB.** Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir. Nous avons essayé, avec la Directrice et l'équipe de la Semna, de synthétiser au maximum ce rapport. N'y a-t-il pas une projection ? Ils m'ont retiré le PowerPoint ! Je ne vais pas vous lire ce que vous avez. J'ai essayé de faire un truc vraiment court parce que c'est un rapport long que nous présentons chaque année. Je vais vous donner juste quelques grandes lignes. Après, si vous avez des questions, nous essaierons de répondre au mieux.

**M. Raphaël ADAM.** Tu vas peut-être être sauvé par la Directrice.

**M. Rachid TAYEB.** Arrête de te moquer de moi, Raphaël Adam.

Il y a deux sociétés, la Semna et la SPLNA, avec un groupe de gestion de personnel qui s'appelle Gecina. Présentation des rapports des administrateurs de la Ville de Nanterre. Vous pouvez passer au suivant. Nous commençons par les rappels des activités des deux sociétés. À gauche, vous avez la Semna et à droite, vous avez la SPLNA. Là, nous sommes sur l'achèvement des opérations d'aménagement anciennes de la Boule, Chemin de l'Île et clôture de la Zac des Provinces françaises. Les missions de la Semna sont les suivantes :

- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des opérateurs privés ;
- exploitation des parkings publics et privés : neuf parkings Ville, un parking bailleur social et trois parkings privés ;
- exploitation de l'espace Chevreul et de la cité artisanale.

Pour la SPLNA :

- nouvelles opérations d'aménagement Parc Sud, Papeteries de la Seine, Guéret et Petit-Nanterre ;
- mandats d'études, notamment par la Ville ;
- exploitation du cinéma *Les Lumières*.

Le Gecina est un groupement d'employeurs de tous les salariés mis à disposition des deux sociétés, parce qu'en fait, certains travaillent un peu pour les deux sociétés.

Pour la Semna, trois réunions du Conseil d'administration se sont tenues cette année, cinq réunions du Bureau et du Comité d'investissement et des rémunérations. Là, vous avez les parkings que gère la Semna. Je ne vais pas vous les lister tous. Retenez un total de 5 744 places. Des parkings sont en projet : parking des Fontenelles, parking du Champ aux mails et des Groues, notamment le parking [brève interruption de l'enregistrement] – c'est le premier qui va sortir – et le parking des Papeteries de la Seine. Donc ce sera 1 500 places de parking de plus.

Le chiffre d'affaires est en faible progression pour l'année 2021, avec l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation. Vous voyez que le chiffre d'affaires de l'espace Chevreul et des parkings est en faible progression par rapport à 2020, mais toujours en forte baisse par rapport à 2019. Même si cela remonte un peu, nous n'avons pas encore retrouvé, comme vous pouvez le constater dans le tableau, la situation d'avant Covid.

Au niveau des investissements, nous avons commencé à mettre des bornes électriques dans tous les parkings que la Semna gère. Nous avons commencé par les parkings Préfecture et Lumières. Nous ne pouvons pas faire d'un coup parce que ce sont des investissements relativement lourds. Et là, vous voyez que c'est un investissement de 26 000 euros.

Après, pour la Cité artisanale, c'est enfin la fin des travaux pour le local qui a brûlé il y a trois ans. Cela a traîné un peu du fait d'une bataille d'experts avec les assureurs pour la prise en charge des préjudices. Le local a été rénové. Il a été loué depuis janvier 2022 à une entreprise de Nanterre. Le coût de réhabilitation et de rénovation de ce local est de 691 000 euros, pris en charge totalement par l'assurance.

Là, c'est pour les Provinces françaises, avec le boisement de l'allée de Savoie. Ce n'était pas prévu initialement, sous contrôle de la Directrice et de Monsieur le Maire. Nous avons eu une opportunité pour en faire un espace vert. Soixante arbres ont été plantés pour un coût de 485 000 euros.

Après, pour le Chemin de l'Île, la livraison du centre commercial « Cœur de l'Île », des logements et des résidences étudiantes, sociales, et des espaces publics. Nous avons profité de cela pour planter encore, si ma mémoire est bonne, 17 arbres en plus, qui n'étaient pas prévus dans le projet initial.

Pour les résultats 2021 :

- résultat d'exploitation négatif à -29 000 euros, un peu moins que l'année 2020 ;

- résultat courant avant impôt positif de 34 000 euros (-5 000 euros par rapport à 2020) ;
- résultat net après impôt de 1 286 euros.

Pour les prévisions 2022, nous espérons avant impôts être à 123 000 euros.

Des points de vigilance sont à avoir. Des difficultés financières ont été rencontrées par des locataires de la Cité artisanale et de la Rotonde, des retards de paiement. Malheureusement, beaucoup de bailleurs ont été confrontés à cela à cause du Covid. Des entreprises ne pouvaient plus payer leur loyer. Nous avons mis un dispositif d'accompagnement pour les accompagner et nous avons même fait des remises de loyers pour certains locataires qui ne pouvaient pas vraiment faire autrement.

Reprise progressive de la fréquentation des parkings et de l'espace Chevreul, mais nous ne sommes toujours pas à la situation d'avant Covid. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Cité artisanale était intégralement louée. Là, nous venons d'apprendre qu'un locataire a donné son congé pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Pour la Boule, retard important de l'acquisition et de la cession des fonciers de l'opération Bulle d'air, la barre Aotep que nous venons de démolir. Ces données sont intégrées dans le prévisionnel financier.

Pour la SPLNA, trois réunions du Conseil d'administration se sont tenues cette année, cinq réunions du bureau et Comité des investissements et des rémunérations.

Là, c'est la SPLNA qui refait toute l'avenue Jules Quentin. Cela a pas mal avancé, comme vous le constaterez, avec un dégagement des espaces verts. Nous avons refait quasiment complètement l'avenue Jules Quentin, malgré certaines difficultés au bout parce que nous ne maîtrisons pas tout le foncier. Nous avons mis comme objectif de mettre le maximum de verdure dans ce projet, et d'essayer de donner envie aux personnes d'aller vers la Seine et de se l'approprier de façon apaisée.

Pour le Parc Sud, vous voyez le réaménagement de la place d'Alger et finalisation cette année des acquisitions puis démolition par Nanterre Coop' Habitat des 109 et 115 avenue Pablo Picasso. Cela a constitué un sacré boulot entre les locataires que nous devons reloger et les commerçants qui sont en bas, qu'il fallait indemniser ou accompagner pour trouver d'autres lieux d'exploitation, parce que, pour beaucoup, c'est leur outil de travail.

Cette année, l'événement marquant, c'est la signature de l'avenant à la convention rue du Parc et du Chemin de l'Île, en présence de beaucoup de personnalités : le Préfet, les bailleurs, le Maire, Ousman, que nous voyons sur la photo, et le Président de l'Anru.

Le dernier projet, ce sont les Papeteries de la Seine. Comme vous pouvez le constater, le projet a pas mal avancé et c'est la Semna qui est l'aménageur des abords de tout ce qui est voirie dans ce campus et les espaces publics. Je crois que le chantier va être livré l'année prochaine.

Au Petit-Nanterre :

- livraison du foyer des Primevères ;
- démolition des potagers ;
- finalisation du projet d'aménagement du jardin japonais et des abords du Cash.

Là, c'est l'exploitation du cinéma Les Lumières. Vous avez les tableaux et les résultats. Il faut juste constater que la fréquentation de nos scolaires est inférieure à la moyenne des années avant Covid. Cela revient mais doucement. Les scolaires ne sont pas revenus en force comme c'était avant Covid. Cette année, vous voyez que, dans les comptes, il a été décidé que le boni sera remonté à 100 % à la Ville de Nanterre.

Pour 2021, le résultat est positif à 35 000 euros (10 000 euros par rapport à 2020). Je crois que nous avons bénéficié de quelques subventions ou remboursements dus à la fermeture. Cela peut paraître bizarre ce résultat, parce que, pendant la fermeture, du chômage partiel et des prestations n'ont pas été supportés par le cinéma, notamment le ménage, l'accueil, la sécurité, etc.

Le résultat courant avant impôts est positif de 52 000 euros et le résultat après impôts est positif de 39 000 euros. Le résultat courant avant impôts prévisionnels pour cette année est de 276 000 euros.

Il reste un dernier truc : un point de vigilance est à avoir sur une reprise très lente de la fréquentation des cinémas en 2022 malgré la levée, en février, des contraintes sanitaires. Les opérations d'aménagement sont en pleine activité, mais des décalages de quelques mois peuvent générer des tensions sur l'équilibre des opérations. J'espère avoir fait court.

**M. le Maire.** Est-ce que vous avez des questions, des observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Nous allons voter le 53, puis après le 54, puisque ces deux rapports se suivent. D'abord le 53. Merci.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prenant pas part au vote : le groupe « Nous sommes Nanterre »

## 54. Rapport annuel 2021 des représentants du Conseil municipal de Nanterre siégeant au Conseil d'administration de la SPLNA

**M. le Maire.** Nous passons maintenant au 54. Merci. Nous avons voté.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prenant pas part au vote : le groupe « Nous sommes Nanterre »

## 55. Contrat de relance du logement pour 2021-2022

**M. le Maire.** Je vous propose donc maintenant de passer au rapport n° 55. Il s'agit du contrat de relance du logement pour 2021-2022, et c'est Samia Kasmi qui rapporte.

**Mme Samia KASMI.** Oui, merci, Monsieur le Maire et chers collègues. Nous avons déjà voté cette délibération 21 mars 2022, mais le rétropédalage de l'État fait que cette délibération repasse et est repassée au Pold. Bien évidemment, elle est due au fait que l'État s'est aperçu d'un fait concernant l'enveloppe budgétaire qu'il avait mise à disposition pour en faire bénéficier les villes qui pouvaient y prétendre. Il faut savoir que les villes qui pouvaient en bénéficier sont celles qui ne sont pas carencées. Cela veut dire exactement que c'est celles qui construisent du logement social, comme Nanterre. Toutes les villes qui n'en construisent pas ne peuvent bénéficier de ce dispositif et, malheureusement, il ne faut pas dépasser le taux de logement social prévu par les lois en vigueur. La Ville de Nanterre bénéficie de ce dispositif, mais, malheureusement, nous allons devoir revoir à la baisse les subventions de l'État.

Je voudrais dire tout simplement à M. Oubuih : vous voyez, lorsque les élus de cette majorité critiquent le Département des Hauts-de-Seine, critiquent l'État ou même le territoire Pold, ils le font toujours de manière objective et factuelle. Cette délibération en est la démonstration pleine et entière. Parce que nous, Ville de Nanterre, nous construisons du logement social et, malheureusement, nous allons effectivement être victimes du rétropédalage de l'État, qui n'est pas capable de mettre les bonnes enveloppes budgétaires pour toutes les villes qui peuvent bénéficier de ce dispositif. Vous savez, au territoire, au Pold, les élus majoritaires de droite ont critiqué ce dispositif en disant que ce n'était ni fait ni à faire et que, bien évidemment, l'État n'était pas là pour les aider. Nous, les écologistes et la gauche, nous n'avons pas dit cela. Nous avons dit que c'était un début, mais que ce n'était pas assez.

**M. le Maire.** Monsieur Oubuih, je vous laisse la parole.

**M. Adam OUBUIH.** Simplement pour répondre. Je pense que, sur les dotations budgétaires, évidemment, nous voudrions toujours plus. Il faut dire – et nous l'avons déjà redit plusieurs fois –, qu'objectivement, Nanterre est une des villes les mieux dotées budgétairement. Donc nous avons les moyens de faire beaucoup de choses. C'est un débat qui reviendra et que nous continuerons. Si Nanterre a décidé d'avoir sa propre comptabilité, qui va contre celle de l'État, celle des magistrats financiers, c'est son choix. Cela paraît surprenant, mais c'est un premier sujet. Le deuxième sujet – c'est là où nous ne serons pas d'accord sur le fond –, c'est que oui, il faut de l'égalité par le logement, mais cela ne suffit pas. Il faut créer les conditions d'égalité des chances aussi par les services que nous apportons aux citoyens, par l'insertion économique. Concentrer les ménages en difficulté dans les mêmes quartiers, fussent-ils abordables, ce n'est pas faire de l'égalité des chances.

**M. le Maire.** Vous devez regarder un peu ailleurs, peut-être ne pas être très présent à Nanterre pour ne pas voir la transformation que nous sommes en train d'opérer, notamment au Petit-Nanterre, puis après au quartier des Provinces françaises, bientôt au Chemin de l'Île, et même au quartier du Parc Sud, dont nous avons vu tout à l'heure que nous avons commencé à démolir un certain nombre de bâtiments avenue Pablo Picasso, bientôt changer d'usage un certain nombre de tours Aillaud. C'est sans doute le plus grand chantier symbolique en France. Il a fallu changer le règlement de l'Agence nationale de rénovation urbaine pour faire cela. Donc, oui, au quartier du Parc Sud, demain, il y aura plus de diversité sociale qu'il n'y en a aujourd'hui. Il y en aura plus au Chemin de l'Île, comme il y en a aujourd'hui plus dans le quartier Université et au Petit-Nanterre. Vous devriez donc plutôt vous féliciter de l'évolution qui se produit dans cette ville, que nous accompagnons en gardant tous nos habitants. Parce qu'évidemment, la question est toujours de faire en sorte que tous ceux que nous sommes amenés à faire déménager, nous puissions les garder à Nanterre. C'est ce que nous faisons, mais nous n'allons

pas poursuivre le débat ensemble. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont d'accord le votent. Ceux qui sont contre aussi.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **56. Avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement Parc Sud**

**M. le Maire.** Nous allons passer au 56, avenant au traité de concession d'aménagement du Parc Sud. C'est Ousman Diaby qui rapporte.

**M. Ousman DIABY.** Cela concerne la concession de l'aménagement Parc Sud, qui est un contrat entre la Ville de Nanterre et la SPLNA, notifié en septembre 2016 pour une durée de neuf ans, pour l'aménagement et la réalisation d'un programme élaboré en concertation avec les habitants, et qui a été transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à Pold parce que l'établissement public territorial a pris la compétence de l'aménagement. Dans le cadre de ce contrat, la SPLNA avait pour mission de mettre en œuvre l'opération d'aménagement de la Zac Parc Sud et de réaliser les études urbaines et techniques nécessaires portant sur le périmètre de concession d'aménagement.

Le projet urbain de la Zac Parc Sud a pour enjeu prioritaire la requalification de trois pôles de vie du quartier Fontenelles, Marché/Colombes et Champs-aux-Melles, avec la restructuration des polarités commerciales et la recomposition des espaces publics attenants. Le projet porte également l'ambition d'introduire une part de mixité sociale dans le quartier, avec la construction initialement prévue d'environ 240 logements en accession à la propriété et la démolition de 74 logements sociaux.

L'avenant n° 1 au traité de concession a été approuvé par le Conseil municipal le 27 juin 2017 afin d'intégrer aux missions de l'aménageur l'accompagnement et l'appui à la Ville dans le cadre de l'appel à projets sur les tours Aillaud phase 2, ainsi que les missions de participation au groupe projet pour l'élaboration du projet NPNRU.

L'avenant n° 2 au traité de concession a été approuvé par le Conseil territorial de l'établissement public Paris Ouest-La Défense le 15 décembre 2020, afin d'intégrer à la rémunération forfaitaire de l'aménageur un second poste de chef de projet pour prendre en charge la réalisation des missions et études complémentaires suivantes :

- définir les outils juridiques et opérationnels pour permettre l'intégration du projet des tours Aillaud et de secteur Decour-Rosiers dans le périmètre du traité de concession d'aménagement ;
- poursuivre le pilotage du projet de changement d'usage des tours Nuages ;
- prendre en charge le rachat éventuel des dépenses de préfiguration engagées par Altarea Cogedim avant signature du protocole financier dans l'hypothèse où l'opération n'aboutirait pas ;
- assurer une mission d'appui et d'accompagnement auprès de la Ville et Pold pour la coordination du projet, la restructuration du secteur Decour et réaliser les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics du secteur Decour-Rosiers.

L'avenant n° 3 au traité de concession a été approuvé par le Conseil territorial le 29 juin 2021, afin de ramener la participation de l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense de 2 millions à 1,5 million en 2021 et de porter cette participation de 0,5 million d'euros à 1 million d'euros en 2022.

L'ensemble des études menées dans le cadre du protocole de préfiguration NPNRU, en partenariat avec les collectivités, les bailleurs, l'État et l'Anru, a permis de concevoir un projet d'ensemble cohérent et de grandes ampleurs pour changer l'image et le fonctionnement du quartier. Ces études ont conduit à valider un approfondissement du projet dans le périmètre de la Zac Parc Sud et son déploiement opérationnel sur les deux secteurs inclus dans le périmètre de concession d'aménagement en phase d'études : les Tours Nuages et le secteur Decour-Rosiers.

**M. le Maire.** Je propose que nous ne lisions pas toutes les modifications et que nous nous arrêtions là.

**M. Ousman DIABY.** J'étais prêt à le faire.

**M. le Maire.** Il y a donc cet avenant. Ne votent pas : Patrick Jarry, Rachid Tayeb, Raphaël Adam, Éric Solas, Julien Sage, Nadine Ali, Kader Selmet et Christophe Ribault, puisqu'ils siègent tous au Conseil d'administration de la SPLNA. Pour les autres, vous pouvez voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

- Ne prennent pas part au vote : M.Jarry, M.Tayeb, M.Adam, M.Solas, M.Sage, Mme Ali, M.Selmet et M.Ribault, Mme Kasmi.

## **57. Avis de la Ville de Nanterre sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)**

**M. le Maire.** Après, nous allons passer au rapport 57 qui est l'avis de la Ville de Nanterre sur le projet de schéma de cohérence territoriale, dit « Scot ». C'est Raphaël Adam qui rapporte.

**M. Raphaël Adam.** Je vous remercie Monsieur le Maire. Ce projet de Scot métropolitain qui nous est présenté aujourd'hui est le premier document de planification établi à l'échelle du Grand Paris. Il va fixer nos orientations d'aménagement pour le devenir du territoire pour les 20 prochaines années. C'est donc un document éminemment important.

Parmi les éléments qu'il contient, au-delà du projet d'aménagement et de développement durable, nous y trouvons le document d'orientation et d'objectifs, qui est un document opposable à l'ensemble des documents de rangs inférieurs, tels que les plans locaux d'urbanisme. Il prévoit également un certain nombre de recommandations dans le cadre de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, et arrive en cohérence avec un certain nombre d'autres documents tels que le Schéma régional de cohérence écologique, le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement. Son intérêt est effectivement de permettre d'avoir des documents locaux d'urbanisme qui soient cohérents et compatibles avec les orientations présentées dans le cadre de ce Scot. Le Scot a été approuvé à une assez large majorité au sein de la Métropole. Nous vous proposons ce soir effectivement de lui accorder un avis favorable. Nous souhaitons vous rappeler un certain nombre d'éléments ce soir. Ceux-ci sont annexés, et nous souhaiterions les voir accompagner le Scot pour effectivement renforcer sa portée.

Dans les grandes orientations portées par le DO dont je parlais tout à l'heure, figure l'idée d'avoir une métropole :

- qui soit accueillante pour toutes les populations ;
- qui développe cette logique de mixité des fonctions avec des activités économiques diversifiées, facilite les mobilités pour les personnes et garantissent surtout les parcours résidentiels au sein de la métropole pour permettre à tous d'y vivre ;
- qui propose des modes d'habiter et de consommer plus écologiques.

Parmi les orientations que nous avons proposées à la Métropole dans le cadre du Scot, figure tout d'abord la question de prioriser l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements et d'hébergements entre les communes de la Métropole, en se référant aux exigences déjà portées par la Ville lors des travaux sur le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, notamment la fixation de 30 % de logements sociaux sur l'ensemble des programmes neufs hors communes soumises à des rattrapages SRU et hors quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le projet Scot, sur ce point, est un peu décevant puisqu'il se contente de rappeler uniquement les obligations de loi SRU, alors que nous savons que, sur le périmètre de la Métropole, nous avons des communes qui sont largement carencées en logements sociaux, y compris dans le territoire de Paris Ouest-La Défense.

Nous avons aussi à cœur de pouvoir insérer la promotion de la santé au cœur des politiques d'aménagement, et notamment lutter contre l'accroissement des inégalités. Nous voulons promouvoir au sein de la Métropole des développements raisonnés, équilibrés et adaptés aux capacités du territoire pour offrir, dans le même cadre que la santé, un cadre de vie de qualité pour tous les métropolitains, y compris les plus vulnérables en travaillant à :

- la résorption des points noirs environnementaux ;
- la récupération des coupures urbaines ;
- la requalification des grands axes ;
- la poursuite de la rénovation des quartiers populaires.

Nous souhaitons aussi une meilleure répartition spatiale des grands services urbains au sein de la Métropole, car, comme vous le savez, la Ville de Nanterre paye cher sa contribution sur les services urbains par rapport à l'ensemble du territoire de la Métropole, pour ne citer qu'eux : les sites de maintenance ferroviaire, les dépôts bus, les dépôts pétroliers, les postes source électrique, le Sycotm, un ensemble de services sur lesquels la Ville est toujours sollicitée et sur lesquels nous souhaitons effectivement un rééquilibrage et une participation juste et équitable entre les communes de la Métropole. Enfin, pour terminer les points que nous souhaitons aborder, c'est la priorisation du prolongement du tramway T1, qui nous manque cruellement sur la ville.

Je vous demande, modulant ces propositions, de donner un avis favorable à ce projet de Scot. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Scot qui a donc été voté par la Métropole et donc les 131 maires qui y siègent, ainsi que, pour notre ville, Thérèse Ngimbous Batjôm, qui siège avec moi, puisque, comme nous sommes une grande ville, nous avons donc deux représentants. Je crois que c'est bien que la Ville continue de mettre en avant un certain nombre de points qui, de toute façon, devront à l'avenir évoluer. Si vous n'avez pas d'autres remarques... Thierry.

**M. Thierry DENOIS.** Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Ce document formalise les points de convergence à moyen terme entre les élus de la Métropole sur le devenir du territoire. Il constitue une indéniable avancée. Rappelons que son principe était contesté au début par un certain nombre de villes. Ce Scot ne doit pas constituer un simple écran entre les règles étatiques et les pays élus intercommunaux, mais bien le cadre d'inspirations novatrices en phase avec les exigences climatiques et sociales.

Le maître mot de ce document stratégique reste l'ambition de créer une métropole polycentrique dont le maillage interne rentre en cohérence avec les dynamiques territoriales externes. Nous devons veiller à ce que la recherche d'attractivité territoriale ne contribue pas à assécher les autres territoires ni à accentuer encore plus les déséquilibres géographiques. Cela implique pour Nanterre de mettre en valeur les acteurs locaux. Tant de travail reste à accomplir : embellir les axes structurants interquartiers, atténuer l'impact des infrastructures ferroviaires, ménager des couloirs de biodiversité. Nous nous associons pleinement à la vigilance de l'avis de la Ville sur ces questions sensibles, où des équilibres aussi fragiles que cruciaux doivent être préservés.

Par ailleurs, nous devons effectivement rester fermes sur l'exigence de rééquilibrage dans la construction de logements sociaux et d'hébergements. Concernant l'objectif de 30 % en pleine terre et de 10 % dans les tissus urbains denses, la demande de la Ville d'une cartographie précise des emplacements sur les projets de végétalisation et d'agriculture urbaine est le gage d'une impulsion concrète permettant de dépasser des déclarations d'intention non engageantes. Il en est de même concernant l'exigence de cartographie des axes de nuisance et de conformité des trames vertes et bleues, qui sont, rappelons-le, le point de passage de la petite faune et peuvent constituer des axes de fraîcheur et d'absorption des gaz à effet de serre.

Nous partageons aussi la réserve concernant le développement des ports urbains et des plateformes non logistiques non encore identifiées. Nous demandons une réflexion pour favoriser la coordination métropolitaine sur les projets de transport de marchandises fluviaux et ferroviaires, qui permettraient de diminuer la pollution liée aux transports par camion.

Enfin, nous demandons une identification des points d'apport volontaire, des plateformes de compostage et des centres de transfert. Merci.

**M. le Maire.** Je propose de passer au vote. Nous avons pu voter.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **58. Protocole Ville / Paris-La Défense/ Association Les Noctambules**

**M. le Maire.** Le rapport 58 est retiré de l'ordre du jour.

## **59. ZAC des Groues : approbation de la signature de l'avenant n° 1 du protocole définissant les modalités de cessions par Paris-La Défense au profit de la commune de Nanterre des biens et ouvrages dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues.**

**M. le Maire.** Nous passons au 59, la Zac des Groues et l'approbation de la signature de l'avenant n° 1 du protocole définissant les modalités de cession par Paris-La Défense au profit de la Commune des biens et ouvrages dans le cadre de la réalisation de la Zac des Groues. C'est Raphaël Adam qui rapporte.

**M. Raphaël ADAM.** Merci, Monsieur le Maire. Une délibération pour permettre d'approuver la signature de l'avenant au protocole sur les modalités de cession avec Paris-La Défense au profit de la commune de biens et d'ouvrages. Cet avenant concerne l'inscription de deux parkings. Il était prévu initialement effectivement de les recevoir bruts de béton. Dans le cadre de cet avenant, nous prévoyons leur aménagement complet, ce qui évitera à la Ville de procéder à leur aménagement par la suite.

**M. le Maire.** Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### **60. ZAC des Groues : approbation de l'avenant n° 1 du protocole définissant les modalités d'acquisition par Paris-La Défense des biens de la Ville de Nanterre dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues**

**M. le Maire.** Nous passons au n° 60, Zac des Groues, l'approbation de l'avenant n° 1 au protocole définissant les modalités d'acquisition. C'est un peu la même chose. Raphaël.

**M. Raphaël ADAM.** C'est pareil. Là, il convient de procéder du coup à la cession par la Ville de Nanterre au profit de Paris-La Défense d'une parcelle de domaine public qui se trouve actuellement sur une partie de la rue des Fauvelles, dans le cadre de l'aménagement de la Zac. Je vous propose de présenter en même temps la délibération 61, qui permet également la désaffectation et l'approbation du principe de déclassement de la même emprise sur ce périmètre.

**M. le Maire.** Nous pouvons voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prenant pas part au vote : le groupe « Nous sommes Nanterre »

### **61. Désaffectation et approbation du principe de déclassement de l'emprise 9 de la ZAC des Groues**

**M. le Maire.** Nous passons au 61, désaffectation et approbation du principe de déclassement de l'emprise 9 de la Zac des Groues. Raphaël Adam.

**M. Raphaël ADAM.** Comme indiqué, c'est la même chose. C'est sur la même parcelle. C'est pour la sortir du périmètre de l'espace public et la déclasser.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote. Merci.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### **62. Cession de la Cité artisanale et de l'Espace Chevreul à la Semna**

**M. le Maire.** Nous allons passer au 62, la cession de la Cité artisanale de l'espace Chevreul de la Semna. C'est Zahra Boudjemaï qui va rapporter. Par prudence, même si c'est parfois excessif, mais malheureusement c'est ainsi : Patrick Jarry, Rachid Tayeb, Raphaël Adam, Éric Solas, Julien Sage, Nadine Ali, Abdelkader Selmet, Christophe Ribault, Caroline Cor, Ousman Diaby et Samia Kasmi vont sortir de la salle.

**Mme Zahra BOUDJEMAÏ.** Ceux qui n'ont pas été cités, c'est qu'ils n'ont aucun rapport ni aucun risque de prise d'intérêt dans cette opération, et donc vous restez dans la salle. Merci. On viendra vous appeler dès que nous aurons terminé, bien sûr.

De quoi s'agit-il ? La cession de la Cité artisanale de l'espace Chevreul à la Semna. Nous sommes donc depuis 30 ans, avec un avenant qui a complété, mais qui vient maintenant à échéance, dans une opération d'intérêt et de délégation de service public à la Semna de ce grand espace Chevreul, qui permet donc d'accueillir à la fois une Cité artisanale et puis d'avoir, dans ces bâtiments, des locations de salles pour le privé, pour des Nanterriens, pour des associations, etc. Je pense que chacun d'entre nous ici connaît bien cet espace Chevreul, qui a malheureusement beaucoup vieilli, qui demande vraisemblablement, voire totalement, un certain nombre de

travaux pour sa remise en état, pour poursuivre son activité. Au bout d'un peu plus de 30 années, l'espace Chevreul revient, en termes de propriété du patrimoine de la Ville, totalement à la Ville de Nanterre. Or, aujourd'hui, pour envisager d'abord de continuer à travailler sur notre patrimoine et pour permettre à ce patrimoine aussi de continuer de fonctionner, nous avons souhaité le vendre directement à la Semna, société d'économie mixte. Nous avons donc fait opérer une valeur par les Domaines pour savoir quelle était la hauteur de vente possible de ce bâti. Les Domaines évaluent – je vais préciser et vous expliquer notre posture – la valeur vénale de cet équipement à 6 280 000 euros, avec, comme vous le savez, la plupart du temps une marge de 10 %. Cette valeur tient compte d'un certain nombre d'années de location et d'utilisation, principalement sur une méthode de revenus des recettes de cet établissement pour en faire une valeur à proposer à la vente.

Cette cession à l'espace Chevreul de la Semna, nous souhaitons permettre à l'acquéreur de l'acquérir à un moindre coût au regard de plusieurs choses, d'une part de l'intérêt que nous portons sur les contreparties, que je vais vous exposer. Nous proposons à ce Conseil municipal de vendre ce bien à 4 500 000 euros. Comment ? Avec un premier élément qui est une obligation, donc un critère, que cette Cité artisanale accueillera des PMI, des TPE et des PME, pour permettre de :

- poursuivre l'accueil, le maintien de la diversité des emplois sur le territoire de la commune,
- développer des entreprises de territoire ;
- mettre en place bien évidemment des loyers accessibles – c'est ce qui se fait aujourd'hui.

Deuxième critère de vente de ce bien, l'espace Chevreul devra permettre aux habitants, aux particuliers et aux associations de louer des salles selon une grille tarifaire. J'ai deux tarifs qui sont intéressants à connaître, même si, peut-être, certains d'entre vous les connaissent déjà parce qu'ils les ont peut-être déjà utilisés, soit pour une association, soit à titre personnel, en qualité de Nanterrien :

- une location de salle en qualité de Nanterrien, 400 m<sup>2</sup> de 13 heures à 2 heures du matin – je pense évidemment aux moments festifs – : 1 404 euros TTC
- une location de salle de 1 000 m<sup>2</sup> à 2 873 euros.

Les salles Grandchamp, qui sont des salles plus réduites, elles sont aujourd'hui, toujours pour les Nanterriens, proposées à 253 euros la demi-journée et à 356 euros la journée. Ce sont bien évidemment des tarifs que nous voulons et que nous allons mettre dans le document de vente si la délibération est acceptée majoritairement.

Par ailleurs, en troisième critère, j'insisterai sur le fait que :

le site doit contribuer à la présence d'emplois sur le secteur de Nanterre – nous maintenons effectivement les emplois sur le site – ;

- la Ville bénéficiera d'au moins deux jours par an de la mise à disposition de la grande salle – je pense entre autres à la fête du personnel, mais nous rajoutons une journée supplémentaire – ;
- que tout projet de cession à venir fera l'objet d'une clause de préférence au bénéfice de la Ville durant au moins cinq ans, et sur cette période, aucune cession ne peut se conclure sans que la Ville ne se soit préalablement vue proposer d'acquérir en priorité le bien au prix auquel elle aura elle-même consenti la concession.

C'est-à-dire que, finalement, si aujourd'hui nous l'évaluons à 4,5 millions d'euros, entre maintenant et dans cinq ans, s'il y a un retour, alors la Ville est prioritaire et elle le rachète à 4,5 millions d'euros. Cette cession permettra donc aussi d'être locataire de la Cité artisanale, donc de signer des baux commerciaux et professionnels. Cela va permettre également, pour ces activités artisanales, d'avoir une vraie assise et non pas d'être dans des baux précaires, comme nous le faisons aujourd'hui ou comme nous sommes amenés à le faire aujourd'hui. En passant par le fait que la Semna soit propriétaire aujourd'hui, elle pourra délivrer des baux commerciaux (3-6-9, j'imagine). Cela permettra une certaine assise et de lutter contre la précarité aujourd'hui à laquelle les activités des artisans sont confrontées.

Je vous invite donc toutes et tous, au regard de l'intérêt général et aux contreparties exposées telles que je vous les ai expliquées, j'ai pris le temps de vous les détailler, d'autoriser la cession au profit de la Semna de l'ensemble immobilier que forme cet espace, à charge pour la Semna de prendre en compte y compris la remise en état, le fonctionnement et la location, etc., de l'ensemble des locaux, d'une superficie totale de 13 000 m<sup>2</sup>.

Je ne vous donne pas le numéro de cadastre, vous l'avez, et donc je vous propose éventuellement d'autres questions et des débats, sinon de passer au vote sur cette délibération. Si vous avez besoin de compréhension, je me ferai un plaisir de vous répondre, bien évidemment. Y a-t-il donc, à ce moment, des questions ?

Je pense que c'est une opération importante parce que l'autre chose que je n'ai pas dite – j'ai quand même envie de le dire pour nous tous, c'est que si nous ne faisons pas cette opération, nous risquons aussi d'avoir des promoteurs. Vous savez, nous ne sommes quand même pas très loin de toute cette rénovation : l'avenue Picasso, la rue de la Liberté et le mètre carré à cet endroit-là, évidemment, certains promoteurs sont derrière la porte et attendent de pouvoir l'acheter pour en faire d'autres projets.



Si vous en êtes d'accord et qu'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Je vous remercie. Normal : tous ceux qui ne devaient pas voter ont voté. Il n'y a que des clignotants verts. Merci beaucoup. Je crois que nous pouvons rappeler tout le monde et je redonnerai la parole à M. le Maire. Merci.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 40 voix
- Ne prennent pas part au vote : M.Jarry, M.Tayeb, M.Adam M.Solas, M.Sage, Mme Ali, M.Selmet, M.Ribault, Mme Cor, M.Diaby, Mme Kasmi, M.Hingant (pouvoir à M.Solas) sortant de la salle ne prenant pas part au vote, Mme Maufrais (pouvoir à M.Ribault)

### **63. Rétrocession foncière de la parcelle au 92 rue Henri Barbusse**

**M. le Maire.** Merci à vous. Nous passons au rapport 63, rétrocession foncière de la parcelle au 92 rue Henri Barbusse. C'est Raphaël Adam.

**M. Raphaël ADAM.** Merci, Monsieur le Maire. Après des relevés de géomètres, il apparaît qu'une partie du trottoir de la rue Henri Barbusse, sur le projet de pôle intergénérationnel dont nous vous avez déjà parlé en Conseil municipal, qui représente une contenance de 14 mètres carrés de trottoir, n'avait pas été rétrocédée et relève toujours de la propriété de la SCI Nanterre-Barbusse.

Il est donc proposé de procéder au transfert de charges à l'euro symbolique entre la SSCV et la Ville de Nanterre.

**Un Conseiller.** On récupère le trottoir ?

**M. Raphaël ADAM.** On récupère le trottoir.

**M. le Maire.** Donc nous passons au vote du 63.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prend pas part au vote : le groupe « Nous sommes Nanterre »

### **64. ZAC Seine Arche, Cœur de quartier – Acquisition par la Ville d'une voie et d'espaces publics auprès de Paris-La Défense**

**M. le Maire.** Nous passons au 64. Zac Seine Arche, Cœur de quartier, Acquisition par la Ville d'une voie et d'espaces publics auprès de Paris-La Défense. Raphaël Adam.

**M. Raphaël ADAM.** Dans le cadre des accords avec Paris-La Défense, il est prévu la rétrocession de l'ensemble des espaces publics qui ont été réalisés dans le cadre du plan d'équipement public de la Zac sur le secteur Seine Arche-Cœur de quartier-Cœur Universités. Il est convenu le transfert de cette propriété à l'euro symbolique, qui est de toute façon d'ores et déjà gérée par la Ville de Nanterre.

**M. le Maire.** Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, M.Sage

### **65. ZAC des Papèteries : Approbation du principe de déclassement d'une partie sans issue de la rue Gutenberg**

**M. le Maire.** Nous passons au 65, la Zac des Papeteries de la Seine : approbation du principe de déclassement d'une partie sans issue de la rue Gutenberg. Raphaël Adam.

**M. Raphaël ADAM.** Je crois que tout est dit. Une parcelle de 408 m<sup>2</sup>.

**M. le Maire.** Nous allons donc déclasser. Je vous propose de voter.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **66. Revalorisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour l'année 2023**

**M. le Maire.** Nous passons au 66, la revalorisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2023. C'est Rachid Tayeb qui rapporte.

**M. Rachid TAYEB.** Il s'agit de revalorisation de ces taxes de publicité extérieure à hauteur de 3,4 %. Nous n'avons pas trouvé comme cela ce taux, mais il est lié à l'indice de consommation. Les entreprises, les commerçants commencent à payer cette taxe à partir de 7 m<sup>2</sup> d'affichage en extérieur. C'est valable pour les enseignes ou pour les personnes qui mettent sur leurs vitrines des publicités. Nous vous demandons donc de revaloriser ces taxes. Il faut savoir qu'en 2021, cela faisait 400 000 euros perçus par la Ville. Avec l'augmentation, cela va être augmenté, j'espère, à 413 000 euros. Ce sont des prévisions parce qu'entre-temps, certains ferment, d'autres voient que cela coûte trop cher et l'enlèvent – et tant mieux, parce que cette taxe a un effet dissuasif pour que les personnes n'évalent pas indéfiniment et mettent juste ce dont ils ont besoin pour leur visibilité. Il vous est donc demandé d'adopter cette revalorisation.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **67. Fixation du tarif de la taxe locale de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**M. le Maire.** Nous passons au 67, la fixation du tarif de la taxe locale de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est Rachid Tayeb qui rapporte.

**M. Rachid TAYEB.** Il s'agit de revaloriser. Quand les personnes louent des chambres dans les hôtels, la taxe de séjour est à part. Cette taxe, c'est la Ville qui la perçoit, mais la Ville ne garde pas tout, hélas : 10 % des recettes vont pour le Département et 15 % sont réservés à l'établissement public Société du Grand Paris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Il faut savoir que nous ne pouvons pas faire de prévisions parce que c'est un temps réel que les hôteliers payent cette taxe et c'est du déclaratif. Nous leur envoyons la taxe en fonction des annuités de remplissage qu'ils déclarent. Il vous est demandé de revaloriser cette taxe de 3,4 %.

**M. le Maire.** Alexis.

**M. Alexis MARTIN.** Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Nous prenons acte de la revalorisation de la taxe locale de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à hauteur de 3,4 %. Dans la perspective des jeux Olympiques et d'une hausse exceptionnelle des prix des nuits d'hôtel pendant cette période, il serait souhaitable de prévoir une hausse significative et temporaire de la taxe de séjour pour 2024. Je vous préviens un peu en avance. Il est en effet prévu une forte hausse des tarifs hôteliers pour l'occasion des jeux Olympiques, et il serait juste et souhaitable que les Nanterriens et Nanterriennes bénéficient également de cette manne financière. Ces recettes exceptionnelles pourraient servir à compenser localement les impacts environnementaux des jeux Olympiques, pour répondre à la volonté d'organiser des jeux durables dont les émissions seront intégralement compensées, mais d'autres utilisations seraient les bienvenues également. Merci à vous.

**M. le Maire.** Tu veux que nous prenions une part du magot.

**M. Rachid TAYEB.** Il a raison. Malheureusement, il y a deux limites à cela :

- Nous ne pouvons pas la faire exceptionnellement, c'est à l'année.
- Nous ne pouvons pas l'augmenter indéfiniment : il ne faut pas qu'elle soit exorbitante.

Le risque, si elle est vraiment trop importante, est que, comme c'est du déclaratif, les hôteliers risquent de déclarer un taux de remplissage inférieur à la réalité. La loi ne nous donne aucun moyen à nous, Ville, d'aller contrôler.

**M. le Maire.** Vous y reviendrez plus en détail si vous le souhaitez. Je vous propose de voter la taxe pour cette année.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

### **68. Organisation de la Ferme Géante au titre de l'année 2022 – Convention entre la Ville et l'Office de tourisme**

**M. le Maire.** Après, nous passons au 68, l'organisation de la ferme géante au titre de l'année 2021. C'est une convention entre la Ville et l'Office du tourisme. Rachid.

**M. Rachid TAYEB.** Comme chaque année, nous organisons la ferme géante – nous espérons la maintenir, parce que depuis les attentats de 2015, c'est devenu vraiment un casse-tête. Nous passons plus de temps à parler des questions de sécurité. Il y a eu encore les restrictions dues à la crise du Covid. Espérons qu'elle sera organisée, cette année, dans un moment un peu plus apaisé qu'il ne l'était ces dernières années. Il est prévu le 25 et le 26 novembre prochain, et c'est notre Office du tourisme-syndical d'initiative qui est prestataire pour la Ville pour organiser, comme chaque année, cette ferme. Nous leur allouons le budget pour l'organisation de la ferme de 34 000 euros, comme chaque année.

Il vous est demandé d'approuver cette convention.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### **69. Organisation de la Journée du Commerce et de l'Artisanat de Nanterre au titre de l'année 2022 – Convention entre la Ville et l'association des commerçants du centre-ville de Nanterre**

**M. le Maire.** Nous passons au 69, l'organisation de la Journée du commerce et de l'artisanat de Nanterre au titre de l'année 2022, avec une convention entre la Ville et l'association des commerçants du centre-ville. Rachid Tayeb.

**M. Rachid TAYEB.** Oui. Depuis 2007, la Ville est adhérente à cette initiative. Comme chaque année, nous donnons une subvention de 6 000 euros à l'association des commerçants du centre-ville et de Balzac pour l'organisation de cette journée. Nous espérons que cette année, nous intégrerons les commerçants qui sont à Nanterre-Université. Après, les commerçants ont des velléités à l'organiser tel qu'il est nationalement. Nous leur avons laissé des marges de manœuvre, notamment pour réduire la pollution, parce que les organisateurs de cette journée au niveau national cherchent des économies d'échelle, notamment pour la production des flyers et tout. Depuis l'année dernière, nous avons décidé de laisser des marges de manœuvre à nos commerçants, d'imaginer des moyens de promotion de cette journée.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote. Emmanuelle.

**Mme Emmanuelle FOSSATI.** Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voulions revenir sur cette délibération. Nous accueillons favorablement les adaptations apportées à la Journée du commerce et de l'artisanat à Nanterre. L'association des commerçants de Nanterre, affranchie de la tutelle nationale de

l'association en charge de l'organisation de cette journée, a désormais les coudées franches pour agir et maximiser l'impact de cette importante journée destinée à revitaliser les liens fragilisés par les restrictions liées au Covid.

Aussi, en cette période de hausse des prix à la consommation et de contraintes fortes sur les budgets des ménages, la singularité des commerces de proximité doit être mise en valeur. Parmi les innovations, nous relevons avec satisfaction la suppression du kit de communication, qui constituait une aberration sur le plan écologique et une charge financière inutile. Nous espérons que cette journée dédiée au commerce de proximité permettra de sensibiliser à l'intérêt du recours aux circuits courts et d'engager une réflexion pour initier une dynamique partenariale œuvrant dans cette direction. Même si tous les commerçants ne peuvent s'approprier immédiatement cette démarche, nous gagnons à mettre en avant des pratiques exemplaires.

Parmi les pratiques vertueuses que nous voudrions voir progresser, nous pensons notamment à la promotion d'une approche zéro déchet et surtout à un usage restreint des écrans numériques lumineux, à l'origine d'une pollution visuelle et d'une gabegie énergétique. Le déploiement de ces écrans fait obstacle à l'indispensable rupture avec un système consumériste énergivore aux antipodes de l'exigence de sobriété renforcée par l'hyperinflation de l'énergie. Nous constatons qu'au-delà du centre-ville, le rayonnement de cette journée s'étendra au centre commercial Balzac et aux commerces du Cœur Université. L'étape suivante est d'identifier des points d'ancrage dans l'ensemble des quartiers de Nanterre.

Enfin, nous sommes persuadés que le bilan qualitatif, quantitatif et financier que l'association des commerçants a vocation à réaliser pour la Ville permettra d'affiner les contours des éditions prochaines de cet événement. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Merci. Nous passons donc au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **70. Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France et la Ville au titre de l'année 2022**

**M. le Maire.** Nous passons au 70, convention de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie de la région Île-de-France et la Ville pour l'année 2022. Rachid Tayeb.

**M. Rachid TAYEB.** Merci, Monsieur le Maire. Tu verras, Emmanuelle – merci pour ton intervention –, c'est l'objectif que nous poursuivons avec nos commerçants : les sensibiliser et essayer de les accompagner, parce qu'il ne suffit pas, effectivement, d'avoir la volonté de faire. Encore faut-il que nous les accompagnions et qu'il y ait des partenaires qui les accompagnent. D'où l'intérêt de la délibération 70, cette convention avec la CCI Île-de-France, qui accompagne nos commerçants, notamment l'association des commerçants du centre-ville, qui a désormais 80 commerçants adhérents. Ils proposent :

- des animations valorisant le savoir-faire local et fédérant les commerçants et les habitants, à l'image des fêtes de Noël ;
- une expertise technique et juridique sur la gestion de certaines situations complexes (la transmission des fonds de commerce, l'éviction, les litiges liés aux baux commerciaux) ;
- des actions de communication, de promotion et d'échange d'expériences, à l'image des clubs professionnels des commerces ;
- des ateliers thématiques pour accompagner les commerçants dans leur vie quotidienne, leur développement et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer, notamment l'incitation à l'utilisation de l'outil numérique et à la sortie de la pub papier, etc., et l'accompagnement de la transition numérique et écologique de nos commerçants.

Cette convention entre nous et la CCI est à hauteur de 10 000 euros.

Il vous est demandé d'approuver cette convention et de permettre au Maire de signer tout acte afférant.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## PERSONNEL

### 71. Création du Conseil social de territoire commun à la Ville et au Centre communal d'action sociale (CCAS)

**M. le Maire.** Nous allons passer maintenant au 71, avec la création du Conseil social de territoire commun à la Ville de Nanterre et au centre communal d'action sociale (CCAS). C'est donc Rachel Feza Kashema qui rapporte.

**Mme Rachel FEZA KASHEMA.** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire et chers collègues. Le Comité social territorial (CST) et sa formation spécialisée sur les questions de santé et de sécurité et conditions de travail est une nouvelle instance issue de la fusion des CT (comités techniques) et des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). C'est une instance consultative qui est chargée de donner son avis sur les questions et projets des textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. C'est la loi 2019-828 du 6 août 2019 concernant la transformation de la fonction publique qui a institué le CST et qui demande que ce CST entre en vigueur dans toutes les collectivités à partir de janvier 2023.

Au vu des différents codes généraux, que ce soit celui des collectivités territoriales ou celui de la fonction publique,

Au vu également des avis des comités techniques en date du 19 mai et du 2 juin 2022, comités durant lesquels ce projet a été présenté aux organisations syndicales – je précise quand même que les négociations sur la constitution et la création du CST ont donné lieu à cinq réunions, entre février et mai, avec l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein de la mairie, et chacune de ces réunions a donné lieu d'ailleurs à un compte rendu, systématiquement validé lors de la séance suivante –,

Considérant également les futures élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022 au sein de la municipalité,

Considérant que chaque établissement employant au moins 50 agents est tenu de créer son CST, et qu'une formation spécialisée est créée également à l'intérieur du CST pour tout établissement employant au moins 200 agents,

Considérant le nombre de représentants du personnel titulaires dans la formation spécialisée, sachant que ce nombre doit être égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans le CST territorial,

Considérant également que, dans la formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires,

le Maire propose donc au Conseil municipal de créer un Comité social territorial commun à la commune et au CCAS, et de fixer le nombre des membres titulaires à 12 pour chaque collège. Donc, pour vous expliquer de manière un peu plus simple : le CST censé comprendre de manière synthétique 12 membres titulaires. Ces 12 membres titulaires auront mêmes 12 membres suppléants. Parmi ces 24 membres seront désignés 12 membres qui feront partie de la formation spécialisée. Par formation, il faut entendre une sorte de commission spécialisée, donc relative à l'actuel CHSCT. Parmi ces 12 membres titulaires qui formeront donc la formation spécialisée, 12 membres suppléants seront choisis parmi le personnel municipal, ce qui revient à peu près à 36 membres, ce qui est quasi égal à ce qu'il y avait aujourd'hui comme membres représentants, en cumulant le CT et le CHSCT.

Nous vous proposons donc de voter pour la création de ce CST proposé par M. le Maire et l'ensemble des représentants du personnel. Merci.

**M. le Maire.** Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### 72. Modification du tableau des postes

**M. le Maire.** Nous passons au 72, modification du tableau des postes. Rapporteur Rachel Feza Kashema.

**Mme Rachel FEZA KASHEMA.** Merci, Monsieur le Maire. Comme régulièrement, la nécessité se fait jour de modifier le tableau des postes concernant les emplois permanents afin de répondre aux évolutions de l'administration communale, mais également, durant cette période estivale qui a déjà débuté, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin d'assurer :

- les grands ménages d'été au sein de la DPSR ;

- l'encadrement des centres de vacances et séjours organisés à la DAE et à l'action jeunesse ;
- l'encadrement également des activités dans l'espace public, à la Direction des sports ;
- enfin la continuité du service public, tout simplement, dans les services administratifs, que ce soit les ressources humaines, la santé ou les services à la population et assemblées, ainsi que le développement culturel et l'aménagement.

Dans le délibéré, vous avez la liste des différentes directions concernées par les emplois saisonniers. Pour la modification des postes : quatre postes sont supprimés ou transformés, permettant ainsi de créer 17 nouveaux postes.

Donc je vous propose de voter cette modification du tableau des postes. Merci.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### **73. Protection fonctionnelle accordée à la 1<sup>re</sup> adjointe au Maire, déléguée à la Communication, à l'Évènementiel, à la Vie des quartiers et au Parc-Nord**

**M. le Maire.** Nous passons au 73, protection fonctionnelle accordée à la première Adjointe au Maire déléguée à la communication, à l'évènementiel et à la vie des quartiers au Parc Nord. La parole est à Rachel Feza Kashema.

**Mme Rachel FEZA KASHEMA.** Malheureusement, c'est déjà arrivé à plusieurs reprises lors des conseils municipaux, des collègues élus sont menacés notamment par des personnes chargées de missions de service public, sachant que le principe général de droit à la protection fonctionnelle applicable aux agents publics bénéficie également aux élus titulaires d'une délégation.

Mme Zahra Boudjemaï, première adjointe au Maire, a déposé plainte le 14 février dernier pour menaces de crimes contre une personne chargée d'une mission de service public. Au regard de ces faits, de leur réitération et de leur gravité, des poursuites judiciaires sont engagées par le Procureur de la République, qui a décidé de déférer leur auteur devant le tribunal correctionnel de Nanterre.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'accorder cette protection de la ville à Mme Zahra Boudjemaï et, à ce titre, de prendre en charge tous les frais de procédure qui en résulteront. Je vous remercie d'accorder cette protection fonctionnelle à notre collègue. Merci.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote. Pardon, Monsieur Oubuih.

**M. Adam OUBUIH.** Merci Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler que, quelles que soient nos divergences, évidemment, vous pouvez compter, Madame la Maire adjointe, sur notre entière solidarité, puisque c'est inacceptable, Et vous trouverez en nous, en tout cas, que nous faisons bloc et que ces comportements n'ont pas place dans notre ville.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.
- Ne prend pas part au vote : Mme Boudjemaï

## **ACTION SOCIALE**

### **74. Instauration d'une nouvelle politique tarifaire des seniors à compter de septembre 2022**

**M. le Maire.** Nous passons au 74, instauration d'une nouvelle politique tarifaire des seniors à compter de septembre 2022. La parole est à Jean-Luc Jathières.

**M. Jean-Luc JATHIÈRES.** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Vous avez eu le rapport ainsi que l'annexe. Je vais simplement rappeler quelques principes. Un engagement de mandat dans la suite de la mise en place en

2012 d'une tarification sur la base d'un quotient individualisé pour l'ensemble des prestations en direction des enfants et des jeunes. Nous proposons aujourd'hui d'étendre ces mêmes principes aux tarifs des activités proposées aux seniors. Devant permettre un accès aux différentes activités pour toutes et tous, l'aspect financier ne devant pas être un obstacle, cette réforme répond à plusieurs objectifs :

- une simplification : seul l'avis d'imposition sera nécessaire ;
- une équité, par le calcul d'un quotient prenant en compte la situation familiale, le niveau de revenus et un tarif personnalisé pour l'utilisateur ;
- supprimant les effets de seuil, pour des prestations tarifées selon des tranches, comme l'était le portage des repas.

Dans un souci de lisibilité, de cohérence et de transparence, un travail d'harmonisation a été réalisé, se traduisant par une tarification identique pour des activités de même catégorie. Il est important de mentionner ici que pour toutes les activités, le tarif maximum n'est pas le coût réel. La Ville participe pour un montant estimé entre 20 et 80 %. Le choix est fait par exemple d'une participation importante de la Ville pour les séjours adaptés, s'adressant à des personnes en mobilité réduite, ou pour une activité comme la peinture sur porcelaine, utilisant des produits coûteux, permettant ainsi qu'un maximum de seniors puissent y accéder. Aucune économie budgétaire n'est recherchée à l'occasion de cette nouvelle tarification.

Celle-ci a fait l'objet d'une concertation avec le Comité des usagers de l'espace Amitié et Loisirs Seniors. Cette concertation se poursuivra. Cette nouvelle tarification est l'expression d'une solidarité. Elle s'inscrit pleinement dans le projet porté par la municipalité d'une ville pour toutes et tous. Nous veillerons à mettre en place un plan de communication pour que les Nanterriennes et Nanterriens soient bien informés de l'offre proposée et des avantages de cette nouvelle réforme, qu'il est proposé au Conseil municipal d'accepter. Merci.

**M. le Maire.** Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **75. Partenariat avec l'association Créative Handicap dans le cadre du dispositif « Vie dans la Ville »**

**M. le Maire.** Nous passons au 75, partenariat avec l'association Créative Handicap dans le cadre du dispositif « Vie dans la ville ». C'est Lucie Champenois qui rapporte en l'absence de Mérième Faked, qui a d'ailleurs le Covid.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Alors, effectivement, je pense qu'elle aurait aimé porter cette délibération elle-même, mais je vais essayer de la rapporter au mieux. Pour nourrir le projet « Vie dans la ville » et pour nourrir la charte « Ville handicap » pour favoriser l'insertion et l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap dans la vie de la Cité, nous vous proposons d'agrémenter ce projet avec un nouveau dispositif, avec un partenariat avec Créative Handicap, qui puisse permettre de développer l'art-thérapie dans des entretiens et des ateliers individuels avec les enfants qui en auront besoin.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **76. Présentation du rapport d'activité 2021 du Centre communal d'action sociale de la ville de Nanterre**

**M. le Maire.** Nous passons au 76, la présentation du rapport d'activité 2021 du centre communal d'action sociale de la Ville de Nanterre. La parole est à Caroline Cor.

**Mme Caroline COR.** Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. La présentation de ce rapport d'activité du centre communal d'action sociale est hélas l'occasion de se souvenir de ces mois où, au plus fort de la crise, en 2020 et en 2021, nos capacités de résilience individuelles et collectives ont été mises à très rude épreuve. Ce rapport

d'activité permet aussi de rappeler à quel point les outils de solidarité, pour lesquels la Ville a été pionnière voilà déjà longtemps, ont montré toute leur pertinence dans ces besoins de résilience. J'en cite au moins trois :

- Nous mettons en place, ainsi que Jean-Luc vient de l'évoquer, un quotient senior. C'est le prolongement d'un quotient familial, qui permet une égalité d'accès de tous aux prestations de la ville.
- Et ce qui a été particulièrement utile pendant ces périodes, c'est cette politique d'aller vers, qui caractérise le CCAS et qui permet d'avoir des travailleurs sociaux qui offrent des permanences de proximité dans tous les quartiers de la ville.
- Autre outil que beaucoup de villes nous envient, c'est la présence des travailleurs sociaux scolaires dans chaque école maternelle et élémentaire, qui, à la sortie du premier confinement, ont permis de repérer les familles les plus en souffrance et de les orienter sur les séjours Nouveau Souffle à Hautefeuille.

L'année 2020 a permis aux agents du CCAS, épaulés par tous les autres agents de la Ville, de répondre aux urgences. 2021, c'est l'année de la reprise des activités, qui était très attendue, collective, festive, mais c'est aussi l'année où les agents du CCAS ont reporté et ont constaté les conséquences quelquefois dramatiques des confinements successifs auprès des familles, dont, à cause de la fermeture des classes, les talents d'éducateurs, de pédagogues ont été mis à rude épreuve. Les agents du pôle seniors ont également, hélas, constaté la diminution des facultés cognitives et physiques des seniors isolés.

Avec la reprise des activités, il faut aussi rester vigilant et aider les personnes les plus fragiles à surmonter des habitudes qui ont été prises, de repli sur soi et de crainte d'aller dans l'espace public. Je vous invite à lire dans le rapport d'activité les paroles d'usagers et de professionnels qui exposent toutes ces situations.

Le CCAS a dû gérer la crise, mais cela ne l'a pas empêché de poursuivre des projets structurants, comme l'ouverture de *Mon épicerie*, l'épicerie sociale et solidaire, et le déploiement du Passe numérique. C'est impossible ce soir de rapporter tout ce que vous trouvez dans le rapport d'activité sur la richesse et la diversité de l'action du CCAS et de ses partenaires.

Selon moi, quatre indicateurs sont intéressants – vous les trouvez à la fin du rapport. Ils comparent la moyenne des années de 2016 à 2019 par rapport à 2021. Le montant des aides sociales a ainsi augmenté de 50 % entre la période 2016-2019 et 2020, puis 2021, où nous restons à un montant élevé. Le nombre des accueils de permanence de proximité et les nouvelles demandes à la mission handicap ont quasiment doublé sur cette période. Je rappelle aussi que le CCAS a une obligation de domiciliation des personnes en errance et sans hébergement pérenne. Ce nombre de domiciliations a constamment augmenté depuis 2013, et quasiment explosé sur 2020 et 2021.

Vous le savez, l'administration et le budget du CCAS sont distincts de la Ville, mais, évidemment, le budget du CCAS dépend de celui de la Ville et est soumis aux mêmes contraintes. Malgré ces contraintes, le budget du CCAS est un montant élevé, à 7 millions d'euros, subventionné à 74 % par la Ville. Le niveau de ce budget a évidemment vocation à rester élevé, puisque, je vous le rappelle, 21 % des familles de la Ville vivent sous le seuil de pauvreté. Je vous rappelle aussi que 33 % des enfants et des jeunes de moins de 17 ans vivent dans des familles à bas revenus.

Les chantiers pour 2022, nous venons d'en faire aboutir un avec la révision du tarif pour les seniors. Les autres chantiers importants, c'est le développement de la coordination, qui a été commencé dans le domaine de l'aide alimentaire, pour l'inclusion numérique et pour l'accès aux droits. Autre chantier très important, le partenariat du CCAS avec la Maison des femmes et la Cité éducative.

Je voudrais terminer en rappelant deux points importants. Le premier, c'est qu'il nous faut hélas rappeler constamment au Département qu'il ne saurait se targuer d'un excédent annuel tout en organisant lui-même son propre désengagement et sa propre incapacité à prendre en charge son rôle de chef de file de l'action sociale. Ce désengagement a des conséquences catastrophiques, tant sur les agents du CCAS que sur les associations de la Ville du champ social ou les centres socioculturels, qui doivent se substituer aux obligations du Département, prendre en charge l'accueil et l'accompagnement qu'il ne fait pas, et qui sont dans l'impossibilité de prendre en charge des actions de prévention qui pourtant seraient indispensables.

Dernier point, je vous ai rappelé tout à l'heure que le CCAS a une obligation de domiciliation des personnes en errance. Si nous nous félicitons que la Préfecture reprenne enfin l'état des lieux que nous attendons depuis quatre ans, nous veillerons à ce que cela aboutisse réellement à une répartition équitable des obligations de domiciliation entre toutes les villes du département. Je vous remercie.

**M. le Maire.** On vote ce rapport. Non, on ne le vote pas puisqu'il est voté par le Conseil d'administration du CCAS. C'est simplement une présentation des grandes décisions.



## ACTION ÉDUCATIVE

### 77. Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration de la direction de l'action éducative – Mise à jour

**M. le Maire.** Nous passons au rapport 77 – par contre, là, nous votons –, le règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration, donc à la mise à jour de ce règlement. Jean Pierre Bellier.

**M. Jean-Pierre BELLIER.** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais donc vous demander d'approuver la mise à jour du règlement intérieur relatif à l'organisation des activités périscolaires, extrascolaires et de restauration concoctée par la Direction de l'action éducative.

Vous le savez, en 2019, le Conseil municipal a approuvé un règlement intérieur de ses prestations. Compte tenu de l'évolution de l'organisation des services, et particulièrement des conditions d'accès et de facturation, des mises à jour de ce règlement sont nécessaires. Elles ont fait l'objet, bien évidemment, d'un travail partenarial avec toutes les directions associées, les mairies de quartier et l'espace famille. Je ne vais pas vous énumérer toutes les modifications, mais les principales portent notamment sur un nouvel accès, sous forme de téléservice, à la réservation et à la confirmation d'inscription, notamment en centres de vacances, et le changement des modalités de facturation.

Si vous l'acceptez, il vous est donc proposé d'approuver cette mise à jour et d'autoriser M. le Maire à la signer.

**M. le Maire.** Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### 78. Approbation du nouveau projet éducatif de territoire et du nouveau « Plan mercredi »

**M. le Maire.** Nous passons au 78. Il s'agit de l'approbation du nouveau projet éducatif de territoire et du nouveau plan Mercredi. Jean Pierre Bellier.

**M. Jean-Pierre BELLIER.** C'est un rapport qui pourrait faire l'objet d'un long exposé. Je vais essayer vraiment de vous donner les principaux axes de ce nouveau PEDT (projet éducatif de territoire). Le nouveau plan Mercredi s'intègre dans le PEDT, qui a été voté en 2014 par la loi pour la refondation de l'École de la République.

Pour tout dire, c'est bien évidemment un dispositif qui, au niveau de l'ensemble de l'action de la Ville, s'intègre – et c'est une des pièces du puzzle de l'action éducative de la Ville de Nanterre. Sa caractéristique principale, c'est qu'il est par essence partenarial, puisqu'il regroupe toute la communauté éducative formalisée par le triptyque Ville-Éducation nationale-famille. C'est bien évidemment dans ce cadre-là que le PEDT est conçu, imaginé et proposé. Il est bien évidemment sujet à une convention avec l'État et la Caf. Ce conventionnement tel qu'il existe actuellement arrive à échéance et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de le renouveler.

Pour être non exhaustif, convenons que cette nouvelle programmation s'inscrit bien évidemment dans la continuité du précédent PEDT, ce qui nous évitera une longue énumération des axes. Peut-être que les principaux axes nouveaux peuvent être résumés autour de :

- l'évaluation des parcours après école, qui, bien évidemment, existe depuis longtemps dans notre ville et qui nécessite une évaluation peut-être un peu plus approfondie que ce qui s'est fait jusqu'à maintenant ;
- la montée en puissance de l'ensemble de nos actions, qui ont pour vocation à promouvoir et encourager le développement du savoir-être de nos jeunes – ou, autrement dit, de leurs compétences psychosociales, pour prendre une formulation plus scientifique ;
- tout ce qui relève bien évidemment du numérique éducatif.

Le Maire et Samir l'ont évoqué rapidement tout à l'heure, mais nous avons un plan de numérisation et de développement du numérique éducatif baptisé « EENN » (environnement numérique des écoles de Nanterre), qui est vraiment très important. Mais, bien évidemment, s'est greffé sur le PEDT l'ensemble des éléments du programme du projet de mandat, notamment en ce qui concerne la transition écologique, l'égalité filles-garçons. Il s'agit de voir comment ce PEDT s'intègre dans le développement du programme « Cité éducative » du quartier du Parc.

Je vous demande simplement d'approuver ce nouveau PEDT et d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'État et la Caf notamment.

**M. le Maire.** Pas de questions ? Pas de remarques ? Je vous propose de passer au vote.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## VIE CITOYENNE

### **79. Rectification pour erreur matérielle de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2022 et de sa répartition**

**M. le Maire.** Nous passons au 79. Il s'agit cette fois de la rectification d'une erreur matérielle de l'enveloppe départementale au titre de la politique de la Ville 2022 et sa répartition. C'est Thérèse qui rapporte, mais Patrick Jarry, Thierry Denois, Patricia Penture, M. Oubuih, qui sont à la Mef, ne votent pas. Mme Maufrais n'est pas là, Imed Azzouz n'est pas là. Jean-Pierre Bellier, qui est à Zy'Va, ne vote pas. Élise Cortes, qui est au Théâtre par le bas, ne vote pas. OK ? Thérèse.

**Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM.** Merci Monsieur le Maire. En janvier 2022, le Département des Hauts-de-Seine nous avait notifié une enveloppe d'un montant de 275 202,73 euros sur la politique de la Ville. En mars 2022, ce même Conseil départemental nous a indiqué une erreur de leur part sur le montant précédemment annoncé, et nous a informés que l'enveloppe ne relève plus de 275 202,73 euros, mais plutôt de 270 346,21 euros pour 2022, soit une diminution quand même de 4 856,50 euros pour nos associations dans les quartiers politiques de la Ville.

Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de revoir la répartition de cette nouvelle enveloppe. Le premier montant ayant été validé en mars dernier par le Conseil municipal, nous sommes dans l'obligation de repasser une délibération rectificative. Cette modification concerne quatre acteurs, à savoir donc :

- Authenti-Cité pour son action de lutte contre l'exclusion. Vous avez la note sous les yeux. Vous voyez le montant que nous vous proposons de lui attribuer.
- Le centre social P'Arc en ciel pour l'accès aux droits.
- Le Préau pour l'accompagnement éducatif.
- Le centre social La Traverse pour l'inclusion et le pouvoir d'agir numérique.

Il convient de procéder à cette rectification figurant sur la délibération n° 32 de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2022.

Sur proposition de M. le Maire, nous vous demandons de prendre acte de cette erreur du Conseil départemental, de la rectification de ce montant, c'est-à-dire de prendre en compte le nouveau montant de 270 346,21 euros, et d'approuver la répartition financière de cette nouvelle enveloppe que nous vous indiquons dans la note.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter. Nous allons aller un peu vite.  
L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 44 voix
- Ne prennent pas part au vote : M.Jarry, M.Denois, Mme Penture, M.Oubuih, Mme Maufrais, M.Azzouz, M.Bellier, Mme Cortes

### **80. Convention avec l'association Les Ambassadeurs Solidaires pour la réhabilitation d'une école à Mboro au Sénégal**

**M. le Maire.** Après, nous passons au 80, la convention avec l'association Les Ambassadeurs solidaires pour la réhabilitation d'une école Mboro au Sénégal. C'est Thérèse Ngimbous Batjôm.

**Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM.** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là d'une convention entre la Ville de Nanterre et l'association Les Ambassadeurs solidaires. Depuis deux ans, cette association œuvre dans des projets internationaux en Tunisie, au Maroc et au Liban. Cette année, elle souhaite s'investir dans le projet de réhabilitation d'une école dans la localité de Mboro, dans la banlieue de Dakar, au Sénégal. Ce projet de solidarité

internationale nécessite l'implication de 11 jeunes Nanterriens qui doivent se rendre au Sénégal la troisième semaine du mois de juillet, l'objectif étant donc la réalisation d'un projet avec des rencontres entre les jeunes et nos partenaires de la ville de Pikine.

Afin de soutenir et d'accompagner cette association dans son projet de réhabilitation de cette école au Sénégal et de permettre les jeunes Nanterriens de s'impliquer dans un projet de solidarité internationale, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de subvention ci-jointe, qui vise à porter un soutien financier à hauteur de 3 000 euros aux Ambassadeurs solidaires.

**M. le Maire.** Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## CULTURE

### **81. Projet « Transformer la ville avec les habitants via des projets culturels et artistiques » sur la Cité Anatole-France – Convention de partenariat avec l'APES**

**M. le Maire.** Nous passons au 81, projet « Transformer la ville avec les habitants via des projets culturels et artistiques sur la cité Anatole-France », une convention de partenariat avec l'Apes. C'est Lucie Champenois qui rapporte.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Oui. Dans le cadre de la rénovation de la cité Anatole-France et notamment par le bailleur Seqens, qui en possède deux immeubles, nous vous proposons d'entériner une coopération entre la ville et l'Association de développement social et urbain (Apes) dans le cadre d'un projet culturel et artistique qui met en place un concours auprès des étudiants pour rendre la rénovation plus collaborative à l'aide d'outils culturels et artistiques. Vous en avez déjà vu des réalisations si vous êtes passés dans le quartier depuis deux ans, via l'Épicerie Rose qui s'est installée en pied de tours, et les étudiants qui y sont une bonne partie de la semaine pour accueillir les habitants.

**M. le Maire.** Il n'y a pas de tours à Anatole-France. Kenzy Gauthierot.

**M. Kenzy GAUTHIEROT.** Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. La cité Anatole-France, dite « Cité Rose » pour les intimes, est un espace enclavé entre la ligne du chemin de fer qui va de Paris à Saint-Germain-en-Laye et, de l'autre côté, la A86, qui a aussi une population économiquement fragile.

Il est vrai que du côté de la gare Nanterre-Université, de l'autre côté, donc dans le côté Université, dans sa partie Provinces françaises, la réalisation de la rénovation urbaine a été un formidable levier pour dynamiser tant la partie économique que sociale. Nous avons le Lidl, le Médipôle, des boucheries, le Basic-Fit et le bar V and B, que je connais très bien. Du côté A86, nous avons là aussi enclenché un processus de rénovation. Récemment, nous avons inauguré la place des Papeteries de la Seine. Le projet de rénovation urbaine va également ramener de la mixité dans le quartier – bien que certains disent que Nanterre ne fait rien pour cela, nous faisons de la mixité – et va permettre de recoudre à la fois la fracture physique, mais également la fracture sociale.

Il n'en demeure pas moins que sur ce petit îlot qu'est la Cité Rose, beaucoup se sentent isolés, à l'écart des commerces de proximité, mais également des infrastructures culturelles, sportives et autres. Dans ce contexte, l'association l'Apes, avec le bailleur Seqens, le Master de projets culturels dans l'espace public de l'université Paris-Sorbonne et également l'association Objet(s) Public(s) sont quasi nécessaires à l'animation et à l'amélioration du cadre de vie dans la cité. Cependant, la plupart des activités qui sont proposées restent peu attractives pour les collégiens, lycéens, jeunes adultes, étudiants, qui restent en demande d'animations culturelles, sportives, etc., dans leur quartier.

Il conviendra pour nous, Ville de Nanterre, de veiller, dans le cadre du comité de suivi, à ce que l'inclusion soit la plus parfaite et que cela rassemble le plus de monde. Il faut également noter que ce travail est réalisé par des étudiants, qui ne sont pas à temps plein, qui ont, en plus de ce projet, d'autres projets dans leur parcours étudiant, des TD, des cours, et qui doivent parfois travailler à côté parce qu'il n'existe toujours pas de revenu de solidarité ni de revenu citoyen, malheureusement.

Dans cette optique, les thématiques qui sont amenées par l'enquête sensible, qui a été réalisée par ces mêmes étudiants, devront être mises en avant pour réconcilier toutes ces problématiques. Nous espérons pouvoir compter également sur l'appui du Conseil départemental, car c'est pleinement Nanterriens sont également pleinement Altoséquanais et méritent la considération de ce dernier, tout comme les autres habitants des autres communes, comme Neuilly. Merci.

**M. le Maire.** Merci. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : M.Bellier, M.Boughezala (pouvoir à Bedin)

## **82. Règlement intérieur des ateliers municipaux d'arts plastiques**

**M. le Maire.** Nous passons au 82, le règlement intérieur pour les ateliers municipaux d'arts plastiques. C'est Lucie Champenois qui rapporte.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Merci, avec des ateliers qui rassemblent maintenant plus de 250 élèves, dont l'offre a été repensée, comme je vous l'avais déjà présenté, à travers des cours réguliers ou des stages. Maintenant, il s'agit d'ancrer le règlement intérieur, qui était en fait inexistant, dans le règlement de la Ville. Cela devient d'autant plus nécessaire que nous dématérialisons l'ensemble des procédures d'inscription et de facturation au profit d'une régie globale Ville. Afin de clarifier toutes ces relations entre les usagers et la Ville dans un cadre connu et partagé, nous avons souhaité écrire et vous présenter le règlement intérieur, somme toute classique, de nos ateliers d'arts plastiques.

**M. le Maire.** Je vous propose d'adopter ce règlement.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **83. Dispositif en faveur des arts de la rue : Auteurs d'Espaces – Convention avec la SACD**

**M. le Maire.** Nous passons au 83, dispositif en faveur des arts de la rue, une convention avec la SACD. Lucie Champenois.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Oui, alors là, c'est le signe de la reconnaissance de la qualité des propositions et du festival Parade(s), puisque la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) a souhaité faire du festival Parade(s) un membre de son jury annuel pour promouvoir des représentations au sein de trois festivals, donc habituellement Aurillac et Chalons dans la rue, et, pour trois années, Parade(s). Dans ce cadre-là, la Ville de Nanterre et le festival Parade(s) en particulier bénéficient d'une subvention en contrepartie de la programmation d'un ou deux projets lauréats chaque année.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M.Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

## **84. Convention pluriannuelle avec l'ensemble orchestral TM+ (2023-2026)**

**M. le Maire.** Nous passons au 84, convention pluriannuelle avec l'ensemble Orchestral TM+ pour la période 2023-2026. Lucie Champenois.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Une convention pluriannuelle dont les plus anciens élus que moi doivent avoir l'habitude. Elle arrivait à échéance, elle a donc été retravaillée et repensée, toujours au profit du développement de la musique contemporaine au sein de la Ville, à travers des projets, notamment collaboratifs, qui sont très chers à la fois à la Ville et à l'ensemble TM+ de musique contemporaine. Vous en avez, malgré le Covid, vu peut-être quelques représentations dans ces dernières années. Vous enverrez de nombreuses si vous acceptez cette convention pluriannuelle.

**M. le Maire.** Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M.Boughezala (pouvoir à Bedin)

### **85. Convention de partenariat avec le service commun de la documentation (SCD) de l'Université Paris Nanterre**

**M. le Maire.** Nous passons au 85, convention de partenariat avec le service commun de la documentation de l'université Paris-Nanterre. Lucie Champenois.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Je vous propose d'entériner un partenariat entre le Service commun de la documentation – les bibliothèques universitaires de l'université Paris-Nanterre – et notre réseau des médiathèques au profit d'une coopération dans le cadre d'un objectif partagé de diffusion de connaissances générales ou de médiation des savoirs auprès de l'ensemble des publics de Nanterre, étudiants et non étudiants. Cette convention de partenariat mettra en place des actions culturelles à venir.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter cette convention.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M.Boughezala (pouvoir à Bedin)

### **86. Convention de partenariat entre la Ville et la SAS Pass Culture dans le cadre du dispositif Pass Culture**

**M. le Maire.** Nous passons au 86, convention de partenariat entre la Ville et la SAS pass Culture dans le cadre du dispositif pass Culture. C'est Lucie Champenois qui rapporte.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Vous en avez sans doute entendu parler. Le pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture sous la précédente mandature. Il s'adresse aux jeunes, du collège au lycée, et surtout avec un chèque à partir de leur majorité. Pour que les structures municipales et non municipales de la Ville de Nanterre puissent être inscrites dans ce dispositif, notamment dans l'application par laquelle tout fonctionne, il convenait d'adopter une convention de partenariat, que je vous propose d'autoriser le Maire à signer.

**M. le Maire.** Autorisez-le. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### **87. Établissement d'un chéquier Crous Culture – Convention avec le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de l'académie de Versailles**

**M. le Maire.** Nous passons au 87, établissement d'un chéquier Crous culture, convention avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires pour l'académie de Versailles.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Dans la même perspective ou dans le même esprit et afin de faciliter cette fois l'accès des étudiants à des événements culturels, nous vous proposons de signer une convention qui permette de labelliser nos structures pour que les étudiants puissent dépenser leur chéquier Crous au sein des structures de la Ville et avoir accès aux activités culturelles proposées.

**M. le Maire.** Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

## **88. Projet de modernisation des services internes des médiathèques**

**M. le Maire.** Nous passons au 88, projet de modernisation des services internes des médiathèques. Lucie Champenois.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Dans le cadre de la modernisation du fonctionnement du réseau des médiathèques, je vous propose de procéder à un déploiement tout d'abord d'automates de prêt/retour pour permettre le prêt à travers ces bornes. Vous avez dans la délibération le détail sur la mise à niveau du parc informatique exigé, l'acquisition, l'installation de ces automates et donc l'estimation d'un budget global autour d'un peu plus de 300 000 euros. Bien sûr, nous sommes en travail avec les organismes financeurs et notamment l'État, à travers la Drac.

Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement afin que nous puissions moderniser nos médiathèques.

**M. le Maire.** Vincent Soulage.

**M. Vincent SOULAGE.** Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis longtemps, notre Ville est engagée dans une politique culturelle ambitieuse et volontariste. Parmi ses formes les plus visibles se trouve le réseau des médiathèques. Nous parlons bien de réseau, car Nanterre est une ville vaste, et pour favoriser l'accès de tous à la culture, nous avons progressivement ouvert cinq lieux dans différents quartiers. Ce réseau est apprécié de la population, il est fréquenté, ce qui ne nous empêche pas de viser son amélioration.

Depuis plusieurs années, notre Ville est engagée dans cette modernisation de son réseau afin de le rendre plus intuitif, plus fonctionnel et aussi de le conserver en phase avec les nouvelles habitudes de nos concitoyens et concitoyennes, tout en continuant bien sûr à garantir à toutes et à tous un égal accès aux œuvres littéraires comme audiovisuelles.

Le plan de modernisation qui nous est proposé ce soir y participe à travers le déploiement des automates de prêt/retour, la modernisation de l'outil informatique. En agissant ainsi sur les équipements, nous permettons des améliorations qui ont déjà été un peu détaillées par ma collègue Lucie Champenois et qui doivent permettre de réinventer les espaces d'accueil au profit des usagers, d'élargir les horaires et, plus largement, de rendre nos agents plus disponibles pour accompagner les usagers, car c'est bien de cette relation humaine que nous avons besoin dans nos médiathèques.

À court terme également, cette modernisation de l'outil est un préalable à la mise en place d'une navette interbibliothèques, projet auquel je suis personnellement assez attaché, qui sera le moyen d'une véritable intégration des différents fonds. Qui d'entre nous n'a pas été successivement ravi de découvrir qu'un ouvrage figurait dans les fonds de nos médiathèques, puis déçu de constater qu'évidemment, il était conservé dans la médiathèque située à l'autre bout de la ville. Demain, il sera possible de réserver les ouvrages entre médiathèques, de les faire venir, de les réserver dans les lieux les plus accessibles possible.

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, notre municipalité poursuit ses engagements pour permettre d'améliorer l'accès de toutes et tous à la culture, un principe qui, pour des raisons professionnelles et personnelles évidentes, me tient à cœur. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix

- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

## **89. « Olympiade culturelle » : Convention pluriannuelle 2022-2025 Nanterre / Colombes / DRAC Île-de-France**

**M. le Maire.** Nous passons au 89, « Olympiade culturelle », une convention pluriannuelle 2022-2025 entre Nanterre, Colombes et la Drac Île-de-France. C'est Lucie Champenois qui rapporte.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Nous en parlions un tout petit peu plus tôt de ces JO qui arrivent. Ils arrivent, ils se préparent d'un point de vue culturel. Je vous propose d'adopter cette convention pluriannuelle qui lie la Ville de Nanterre avec la Ville de Colombes, lesquelles sont toutes les deux subventionnées et récompensées pour leur dépôt de projet par la Drac Île-de-France autour d'une résidence artistique portée par un collectif ou une association d'artistes et des microprojets autour de l'art et du sport – un vaste et beau programme à venir.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### **SPORT**

## **90. Attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 SAS pour des missions d'intérêt général à mener dans les quartiers, les collèges et les lycées – Approbation de la convention**

**M. le Maire.** Nous allons passer au 90, l'attribution d'une subvention au club de basket Nanterre 92 SAS pour des missions d'intérêt général. Hakim Allal étant absent, c'est moi qui rapporte. Une subvention que nous versons chaque année pour des initiatives du club de basket en direction des collèges, notamment Jean-Perrin, André-Doucet, ainsi qu'avec le lycée Joliot-Curie, et l'organisation de tournois en direction des enfants de 5 à 12 ans. Je vous propose d'adopter cette subvention.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **91. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer**

**M. le Maire.** Nous passons au versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer. C'est le rapport 91 et c'est Thérèse Ngimbous qui rapporte.

**Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM.** Merci Monsieur le Maire. Il s'agit donc du versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue contre le cancer. La Ville de Nanterre s'est associée à la manifestation « Nager contre le cancer » que le Comité des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le cancer a organisé dimanche 3 avril de cette année. Cette association, qui se consacre à la lutte contre cette maladie et apporte un soutien aux enfants hospitalisés, a obtenu l'autorisation de tenir un stand dans le hall du palais des sports, ainsi que l'accord de principe du versement des recettes enregistrées au centre nautique ces jours-là. Le montant de ces recettes s'élève à 209 euros.

Il vous est proposé de leur reverser comme convenu ce montant.

**M. le Maire.** Il faut un vote du Conseil municipal.

**Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM.** Il vous est donc demandé de voter pour cette délibération. Merci.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **92. Règlement intérieur des activités sportives : projet de modernisation et téléservice**

**M. le Maire.** Nous passons au 92, règlement intérieur des activités sportives. La même veine que ce qui vous a été expliqué tout à l'heure. Pour permettre aux personnes de pouvoir utiliser les téléservices pour pouvoir s'inscrire, il faut moderniser le règlement des activités sportives. Je vous propose d'adopter la modification du règlement et de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **93. Stade Jean-Guimier – Rénovation de la piste d'athlétisme – Demande de subvention**

**M. le Maire.** 93, stade Jean-Guimier. Il faut rénover de nouveau la piste Jean-Guimier. L'estimation du coût de cette rénovation est de 270 000 euros. C'est pour demander des subventions. Je suis sûr que vous serez tous d'accord pour que nous demandions des subventions. Je vous propose donc de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

### **ENVIRONNEMENT**

## **94. Convention tripartite autorisant les services municipaux à déverser sur les déchetteries fixes de Nanterre et Gennevilliers.**

**M. le Maire.** Nous passons au 94. Cette fois, il s'agit d'une convention tripartite autorisant les services municipaux à déverser sur les déchetteries fixes de Nanterre et de Gennevilliers. Et c'est Perrine Coulter qui rapporte.

**Mme Perrine COULTER.** Merci Monsieur le Maire. Depuis janvier 2017, le Sycotm assure la gestion des déchetteries des Hauts-de-Seine par conventionnement avec les EPT du département. Le règlement intérieur précise les conditions d'accès aux déchetteries et autorise l'accès des services techniques municipaux et intercommunaux des collectivités des Hauts-de-Seine du territoire du Sycotm, sous réserve des dispositions prévues dans son annexe 5, que vous trouverez en annexe.

Cette annexe définit avec une convention tripartite, élaborée entre le Sycotm, l'EPT titulaire de la compétence collecte – pour nous, c'est Pold – et la commune. Ainsi, l'établissement public territorial Paris Ouest-La Défense a approuvé la convention type proposée par le Sycotm et a autorisé son Président à la signer. Cette convention type a été adaptée aux besoins des directions de la Ville de Nanterre, qui ont été consultées et pour lesquelles un total de 25 badges a été retenu.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer, s'il vous plaît. Merci.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **95. Projets lauréats de la Bourse de la transition écologique : Conventions d'attribution des subventions**

**M. le Maire.** Nous passons au suivant, 95, les projets de lauréats de la Bourse de la transition écologique. C'est la première année d'attribution et la parole est donc à Alexis Martin.



**M. Alexis MARTIN.** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de voter les conventions d'attribution des subventions pour les projets lauréats de la Bourse de la transition écologique. Nous en sommes à la première édition, comme vous l'avez dit. La petite spécificité que nous avons sur Nanterre, c'est qu'elle est gérée par le CCTE (Conseil citoyen de la transition écologique), que vous connaissez maintenant tous.

Pour rappel, c'est un budget total de 100 000 euros qui est donc alloué chaque année pour les projets lauréats. Le but est d'accompagner des projets qui sont à la fois innovants, expérimentaux et sur les sujets de la transition écologique, la lutte contre le réchauffement climatique, les nouvelles formes de mobilité, l'économie circulaire ou les projets alimentaires territoriaux.

Nous encourageons les partenaires qui répondent à se fédérer dans une pluralité d'acteurs. Nous encourageons les associations, les entreprises à se fédérer entre elles pour répondre collectivement, pour qu'il y ait des synergies qui se créent entre elles. Les projets doivent évidemment concerner le territoire de Nanterre, en tout cas s'adresser aux habitants de Nanterre, et ils se visent à transformer la ville pour la rendre plus écologique, plus sobre et plus solidaire.

À la suite de l'appel à projets qui s'est déroulé d'octobre à décembre 2021, 13 projets ont été déposés, ce qui est plutôt un bon résultat pour une première édition. Suite à la réunion du 22 janvier 2022, les membres du CCTE se sont réunis et ont jugé que 11 de ces 13 projets remplissaient les critères qui avaient été définis. Ces 11 projets ont été ensuite étudiés par les services, sur une analyse technique et financière. Ils ont jugé que sur ces 11 projets, 9 projets étaient réalisables. Ces 9 projets ont donc été soumis au vote des membres du CCTE, qui avaient la lourde tâche de répartir les 100 000 euros de budget. À la suite de ce vote, 7 projets ont été retenus.

Pour vous faire une rapide présentation de ces sept projets :

- Association Environnement 92, qui bénéficiera de 7 662 euros. Leur objectif est de créer une mini-forêt urbaine d'environ 1 000 m<sup>2</sup>.
- L'association Préserve bénéficiera d'un budget de 22 635 euros. Elle a pour objectif de créer un dispositif Nanterre antigaspi, qui a pour but de réduire le gaspillage des produits de soins. Son objectif est d'aller au contact des différents commerçants de Nanterre pour récupérer tous les produits de soins (shampooing, maquillage, déodorant, etc.) proches de la date de péremption pour après les donner à des associations ou les revendre à des Nanterriens et Nanterriennes qui souhaitent participer à la lutte contre le gaspillage.
- L'entreprise par action simplifiée Autour des drêches a un projet de réduction des déchets autour de la brasserie Nemeto, puisque leur projet est de fabriquer des biscuits apéro à partir des drêches – les drêches sont le résultat de brassage de la bière. Ils font des biscuits apéro que je vous conseille de goûter – production nanterrienne de réduction des déchets.

**Une Conseillère.** [hors micro] Il faut en ramener.

Rires.

**M. Alexis MARTIN.** Je n'en ai pas ramené, désolé. La prochaine fois.

- L'association C'est si bio aura un budget de 18 760 euros. Elle a un projet d'encourager les Nanterriens à végétaliser leur balcon et les sensibiliser au compostage, avec notamment une distribution de plants afin de favoriser la végétalisation des balcons.
- Le projet des Scouts et guides de France bénéficiera de 3 000 euros pour réinventer le scoutisme, avec notamment la création de camps de proximité en lien avec les associations locales. Pour la petite histoire, il m'a été raconté que, dernièrement, ils avaient fait un camp urbain à « Vive les Groues », dans les Groues, et que cela avait été une de leurs plus belles expériences, comme quoi il n'y a pas besoin d'aller loin pour avoir de belles expériences de voyage.
- L'association Citytri bénéficiera de 12 000 euros et fera de la formation à la prévention des déchets et économie circulaire en accompagnement au retour à l'emploi – des emplois aidés dans un but de réduction des déchets et de favoriser l'économie circulaire.
- La Fabrique qui pique est une société par actions simplifiées qui bénéficiera de 20 061 euros pour la création d'une miellerie collaborative. L'idée est de faire une miellerie pour récolter le miel, qui pourra après profiter à d'autres associations ou entreprises du territoire, puisque ce sont des investissements qui coûtent assez cher. Ils ont également tout un projet de faire des ateliers parents-enfants ou avec les écoles et les centres de loisirs de la Ville de Nanterre.

Je vous propose de voter toutes ces conventions d'attribution pour les subventions. La prochaine édition sera l'année prochaine. Les dépôts des projets débiteront, de mémoire, d'octobre à décembre. Si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à leur dire de participer.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **96. Convention pluriannuelle entre l'Université Paris Nanterre et la Ville pour la mise à disposition du rucher municipal**

**M. le Maire.** Nous passons au 96, convention pluriannuelle entre l'université Paris-Nanterre et la Ville pour la mise à disposition du rucher municipal. C'est Kenzy Gauthierot qui rapporte.

**M. Kenzy GAUTHIEROT.** Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Face à l'érosion de la biodiversité et au réchauffement climatique, il est urgent d'agir, et cela à tous les niveaux, pour préserver l'ensemble du vivant et des écosystèmes. Des mesures de sensibilisation telles que l'éducation à la transition écologique, à l'environnement, à l'image de celle que promeut le rucher municipal en partenariat avec l'université Paris-Nanterre dans le cadre des présentes conventions que nous avons ici, sont plus que pertinentes.

J'en profite pour remercier les services de la mairie, qui ont monté ce dossier avec pugnacité, toujours dans le cadre des partenariats féconds que nous avons avec l'université Paris-Nanterre – je fais référence à l'accord-cadre que nous avons signé l'année dernière.

Pour rappel, il s'agit d'un rucher composé de cinq ruches sur une parcelle de 255 m<sup>2</sup> attenante à la bibliothèque universitaire. Il est et sera géré par un apiculteur professionnel et les frais seront supportés à la fois par l'université et la Ville à parts égales. C'est un montant de 3 100 euros par année.

Ces projets de convention ont une durée de trois ans et ne sont que la première étape d'un projet futur d'inclusion qui va permettre de rassembler l'ensemble des insectes pollinisateurs. C'est-à-dire que, pour l'instant, il n'y a que des abeilles domestiques et le but est de prendre en compte l'ensemble des pollinisateurs, car chaque insecte a sa place dans cette biodiversité et participe à la richesse et à la résilience de notre écosystème.

Cela va dans la dynamique des ODD (objectifs de développement durable) de l'Unesco et également dans le cadre des accords de Paris, qui pourront faire – et qui vont faire, nous l'espérons – de Nanterre une ville résiliente et durable.

Nous vous proposons tout simplement d'approuver le projet de convention de partenariat sur le rucher, ainsi que la convention portant sur l'occupation et l'exploitation du domaine public, et d'autoriser M. le Maire à les signer, ainsi que tous les actes afférents. Merci.

**M. le Maire.** Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

## **INFRASTRUCTURE**

### **97. Projet de la « Percée Gallieni » : Création d'une voie et classement dans le domaine public communal – Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur**

**M. le Maire.** Nous allons passer au 97. Il s'agit cette fois du projet de la Percée Gallieni : création d'une voie et de classement dans le domaine public communal. La parole est à Gilles Gauché-Cazalis.

**M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS.** Oui, Monsieur le Maire. C'est une bonne nouvelle. C'est un sujet dont nous parlons depuis longtemps puisque la Ville avait lancé en 2014 une étude préliminaire pour améliorer les déplacements et la qualité de l'espace public autour de la gare de Nanterre-Ville. Ce projet s'appelle « Pôle d'échange multimodal de la gare Nanterre-Ville ». Il est consécutif au plan de déplacement urbain de la Région

Île-de-France. Cette étude comprend un diagnostic de la situation existante, détermine les enjeux urbains et a pour but de proposer des aménagements plus favorables pour les piétons, les vélos et transports en commun vis-à-vis de la place occupée actuellement par la circulation automobile.

Une des conclusions de cette étude est la nécessité de créer une nouvelle voie qui captera une partie de la circulation automobile ainsi que celle des bus RATP au nord de la gare de Nanterre-Ville. Ce que nous appelons le nord, c'est la partie de la gare tournée vers le Chemin de l'Île – la partie sud étant le centre, tournée vers le centre-ville –, sur les trajets entre le quartier du centre-ville et les quartiers République et Chemin de l'Île.

La Ville de Nanterre a acquis l'assiette foncière nécessaire à cette future voie, nommée provisoirement Percée Gallieni, destinée à être ouverte à la circulation publique. L'emprise de la nouvelle voirie appartient à la Ville de Nanterre. Une portion du boulevard de la Seine est quant à elle simplement modifiée sur la partie située au-dessus de l'autoroute A86 afin d'être alignée avec la nouvelle voie, afin que la Percée Gallieni puisse aller tout droit en traversant la dalle de l'A86 sur le dessus. La future voie permettra de réduire aussi considérablement les circulations automobiles autour du parvis nord, côté Chemin de l'Île, de la gare RER Nanterre-Ville, pour laisser plus de place aux circulations douces. En outre, cette nouvelle voie sera dotée d'une piste cyclable bidirectionnelle, de trottoirs d'environ deux mètres de large, de noues d'infiltration des eaux pluviales et d'alignement d'arbres, ce qui améliorera sécurité et cadre de vie sur ces secteurs, dont aujourd'hui nous pouvons considérer que l'organisation urbaine n'est pas satisfaisante pour les flux. J'ai fini, Monsieur le Maire.

*Rires.*

**M. le Maire.** Excuse-moi, Gilles. Je vous propose de voter. Vincent Soulage.

**M. Vincent SOULAGE.** Oui. Gilles l'a rappelé, le projet de Percée Gallieni est ancien. Cela fait plus de 20 ans que j'en entends parler et je pense que d'autres pourraient encore remonter plus loin. Nous devons aujourd'hui nous féliciter qu'enfin ce projet avance.

Autour de la percée d'une nouvelle rue, notre municipalité a fait le choix de profiter d'un aménagement pour engager un profond réaménagement des abords de la gare RER, avec l'ambition de pacifier cet espace aux circulations complexes, voire difficiles. Le projet qui nous est présenté intègre un espace piéton davantage sécurisé et fonctionnel, un pôle multimodal plus fluide, une interconnexion entre les différents quartiers. Nous ne méconnaissions pas non plus les enjeux de sécurité publique sur ce secteur. J'en profite pour saluer le travail entrepris par ma collègue Nesrine Rezzag Bara dans la lutte contre la vente de cigarettes de contrebande, dont nous savons qu'elle est un fléau qui empoisonne la vie des riverains, mais aussi des passants et des usagers des transports.

Je voudrais toutefois insister sur un sujet qui m'est cher et qui est en lien avec ma délégation (le vélo). Les aménagements proposés constituent une étape importante dans le plan vélo que nous avons voté au mois de mai dernier, car ces aménagements font une large place aux aménagements cyclables. D'une part, sont prévues de nombreuses circulations vélos pour accéder confortablement à la gare et aussi traverser cet espace, qui est actuellement bien peu propice à l'usage cycliste. D'autre part, nous projetons également d'installer à proximité immédiate de la gare de nombreux services liés au vélo, et en particulier des espaces de stationnement. Tous ceux qui fréquentent la gare de Nanterre-Ville connaissent le stationnement anarchique de vélos à proximité, faute d'espace dédié. Demain, ce sont près de 300 places que nous allons installer. Une petite partie d'entre elles sont réparties sur le site afin de permettre un stationnement au plus proche des différents services. La majeure partie des places devraient être concentrées au sein d'un important parking sécurisé de 250 places que nous projetons de créer dans le cadre d'un projet immobilier piloté par la RATP.

Les relations avec la RATP sont complexes – je ne reviendrai pas là-dessus –, mais il est essentiel que notre municipalité maintienne cet objectif de réaliser un espace sécurisé dédié au stationnement, d'autant que je rappelle que la RATP, depuis la loi Lom, a l'obligation de les réaliser en tant qu'opérateur des transports. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : unanimité des votes exprimés.

## **98. Comité de pôle de la gare Nanterre-Ville – Approbation du schéma de référence – Demande de subventions et signature des conventions**

**M. le Maire.** Nous passons aux 98, comité de pôle de la gare Nanterre-Ville, approbation du schéma de référence, demande de subventions et signatures des conventions. C'est Gilles Gauché-Cazalis.

**M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS.** Oui. C'est dans la droite ligne de la délibération précédente, puisque le comité de pôle de la gare de Nanterre-Ville est une démarche volontariste entreprise par la Ville, un projet pour reconfigurer les espaces publics des abords de la gare au profit des modes actifs et d'une meilleure intermodalité à la gare. Nanterre est à l'initiative de ce projet d'espace public et de mobilité issu du plan de déplacement urbain d'Île-de-France. Elle s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage de l'étude de préféabilité, qui finance l'étude d'une part, et une part prépondérante des futurs aménagements réalisés. Le Comité comprend, rappelons-le également, la RATP, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Société publique locale de la ville de Nanterre (SPLNA). L'objectif premier de la démarche est de proposer des aménagements en développant une meilleure intermodalité à la gare, d'améliorer les visibilitées et, plus largement, l'opportunité de requalifier les espaces publics pour mieux articuler la gare et son centre ancien, et mieux relier le secteur des quartiers Chemin de l'Île et République au centre par la réorganisation du stationnement automobile et un nouveau plan de circulation. Le projet prévoit une végétalisation des voies en approche de la gare.

Nous l'avons dit au moment de la délibération précédente, la Percée Gallieni, je ne reviens pas dessus, en est une pierre angulaire. Une réorganisation des circuits de bus et une optimisation de leur emprise sont aussi à l'étude sur ce projet de pôle gare. L'idée serait de dégager le barreau qui est devant la gare et de faire en sorte que les bus n'y stationnent plus et que nous ayons des arrêts qui ne soient pas sur ce barreau, en tout cas que cela ne soit plus une station de régulation pour les bus. Vous voyez souvent, devant la gare de Nanterre-Ville, trois ou quatre bus les uns derrière les autres. C'est parce que c'est une régulation. L'idée serait de déplacer les points de régulation de ces bus à d'autres endroits afin de pacifier ce barreau, qui est juste devant la sortie de Nanterre-Ville. Vous voyez de quoi je parle ?

Mon ami Vincent a rappelé notre ambition en matière de stationnement de vélo sécurisé et les difficultés que nous allons pallier par rapport au stationnement sauvage. Je terminerai par le fait que nous avons récemment, notamment avec ma collègue Valérie Meteyer, travaillé à refaire la rue Pascal – merci Valérie –, qui vient d'ailleurs d'être rouverte et n'est pas complètement finalisée sur la végétalisation et les règles de stationnement. Mais d'ailleurs, avec Valérie, nous avons bientôt une initiative à l'endroit des habitants pour parler de ces sujets.

Ce que je voulais vous dire, c'est que ce plan est d'ores et déjà opérationnel. En tout cas, nous sommes déjà dedans, puisque la rue Pascal participe complètement de cette volonté du comité de pôle de réaménager cet espace aux abords de la gare et d'en faciliter les accès, notamment par les circulations douces. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

### **COMMANDE PUBLIQUE**

## **99. Organisation de séjours de classes de découverte et de vacances d'hiver et de printemps pour les jeunes de 7 à 15 ans – Autorisation de signature des marchés**

**M. le Maire.** Nous passons au 99, l'organisation de séjours, de classes de découverte et de vacances d'hiver pour les jeunes de 7 à 15 ans. Jean-Pierre Bellier.

**M. Jean-Pierre BELLIER.** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je vais vous demander simplement d'approuver les marchés qui seront soumis à la commission d'appel d'offres, pour ensuite autoriser le Maire à les signer. Alors, de quels marchés s'agit-il ? Il s'agit de marchés relatifs aux prestations de classes de découverte des vacances d'hiver et de printemps prochaines pour les jeunes de 7 à 15 ans. Huit lots : je ne vais pas tous vous les détailler parce que vous en connaissez l'économie générale, notamment en Haute-Savoie, bien évidemment, pour l'hiver, ou dans le Vercors, et séjour linguistique en Irlande pour les vacances de printemps.

**M. le Maire.** Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

### **100. Marché d'alimentation en carburant de la station du Centre technique des Guillaeraies – Autorisation de signer le marché**

**M. le Maire.** Nous passons au rapport n° 100, marché d'alimentation en carburant de la station du centre technique des Guillaeraies, autorisation de signer le marché. C'est Gilles Gauché-Cazalis qui rapporte.

**M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS.** Monsieur le Maire, l'essentiel est dans le titre. Précisons peut-être qu'il sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum s'élevant à 500 000 euros hors taxes par an, soit, pour les quatre années, un montant prévisionnel de 2 millions d'euros hors taxes. Voilà ce que je pourrais dire sur cette délibération.

**M. le Maire.** Rappelons que nous avons beaucoup de véhicules électriques, et évidemment, nous avons des camions, notamment, qui ne roulent pas pour l'instant à autre chose qu'aux carburants carbonés. Évidemment, nous sommes attentifs à toutes ces évolutions et, en tout cas, nous faisons des économies au maximum. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

### **101. Services d'insertion et de qualification professionnelle axés sur des prestations d'entretien des espaces publics et des espaces verts sur des travaux de second-œuvre dans les bâtiments communaux – Autorisation de signer les marchés**

**M. le Maire.** Nous passons au 101, services d'insertion et de qualification professionnelle axés sur des prestations d'entretien des espaces publics et des espaces verts. Gilles Gauché-Cazalis.

**M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS.** C'est un marché décomposé en deux lots pour un montant prévisionnel de 5 800 000 euros hors taxes. Un premier lot qui concerne les services d'insertion et de qualification ayant pour activités supports des prestations de nettoyage des espaces publics et des espaces verts, et un deuxième lot qui concerne les services d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour activités supports divers travaux d'entretien et de seconde œuvre dans les bâtiments communaux. Voilà, Monsieur, ce que nous pourrions dire.

**M. le Maire.** Deux lots – c'est ce qui est important – ont été attribués à la régie de quartier de Nanterre via la commission d'appel d'offres. Je vous propose de voter pour, en quelque sorte, confirmer le vote de la commission d'appel d'offres.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 50 voix
- Ne prennent pas part au vote : Mme Bedin, M. Boughezala (pouvoir à Mme Bedin)

## **QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de M. Christophe RIBAUT**

**M. le Maire.** Après nous avons une question orale posée par Christophe Ribault. C'est Lucie Champenois qui répondra. Christophe Ribault, vous avez la parole.

**M. Christophe RIBAUT.** Merci Monsieur le Maire, chers collègues. C'est une question qui est complémentaire à la délibération 88 dont vous avez parlé, Madame. C'est vrai que, suite à l'annonce de la fermeture de la médiathèque musicale pour cause de restructuration et de modernisation du réseau des médiathèques de Nanterre, nous souhaitons obtenir quelques précisions quant au projet.

Vous comptez développer une offre musicale s'articulant autour de quatre grands axes que sont :

- l'accompagnement à la pratique musicale ;
- la valorisation des pratiques amateurs du territoire ;
- une offre de médiation de musique en ligne ;
- un service de prêt de collection de vinyles.

À combien de temps estimez-vous la durée de mise en place de cette nouvelle offre et surtout quelles sont les motivations qui vous poussent à la restructurer ? Plus largement, nous souhaiterions également connaître les ambitions politiques que vous placez dans ce projet plus global de restructuration et de modernisation du réseau des médiathèques de Nanterre.

**Mme Lucie CHAMPENOIS.** Merci Monsieur Ribault, cher collègue. La restructuration et la modernisation du réseau des médiathèques dessinent les grands axes d'évolution que la municipalité a choisis pour faciliter, comme le disait mon collègue Vincent, l'accès de toutes et tous à nos médiathèques en les répartissant mieux sur notre territoire et en modernisant nos pratiques.

Aujourd'hui, 80 % de notre offre est concentrée sur le quartier du centre – je crois que c'est même 84 %. Ce constat nous amène à revoir cette situation pour doter la ville d'équipements culturels de proximité plus équitablement répartis sur son territoire. Dans cet esprit, de nouveaux projets de médiathèques vont voir le jour. Dans le quartier du Parc Sud, l'ouverture d'un nouvel équipement est prévue début 2026, tandis que des projets dans le quartier du Chemin de l'Île, proche de la gare, et dans le quartier des Groues sont à l'étude.

Parallèlement, l'agrandissement de la médiathèque Flora Tristan va être engagé. L'émergence de médiathèques de proximité interrogera donc la pérennité de la médiathèque centrale Pierre et Marie Curie, située près de l'Hôtel de Ville. Parallèlement à cette restructuration, et toujours comme indiqué par mon collègue Vincent tout à l'heure, une navette sera mise en place pour la circulation des ouvrages et des documents entre les différents lieux. Elle est actuellement à l'étude. La médiathèque musicale, dont l'audience est en baisse régulière et qui se traduit par une baisse du nombre de prêts entre 2015 et 2019, de l'ordre de 33 % – nous avons volontairement exclu les chiffres depuis le Covid pour des raisons évidentes –, notamment du fait de l'évolution des modes d'accès à la musique observés au tournant des années 2010, va donc fermer dès cet été, laissant un nouvel espace à la Maison de la musique à aménager selon ses besoins, en fonction des besoins, donc du conservatoire et des programmations de spectacles. Un nouveau projet musique, comme vous l'avez souligné, sera effectivement déployé sur l'ensemble du réseau des médiathèques dans une forme repensée pour tenir compte de ces évolutions culturelles et de nouvelles pratiques d'écoute, notamment des plus jeunes.

Parmi les axes que vous citez, l'accompagnement des pratiques musicales consiste en une offre d'accessoires et de méthodes qui est déjà développée et qui va donc être continuellement développée par la médiathèque musicale, mais étendue et avec la mise à disposition d'instruments et l'organisation de stages d'initiation à la pratique musicale, montés en partenariat avec le conservatoire ou avec des associations de la Ville. Il va nous falloir un petit peu de temps, j'en suis désolée, peut-être quelques mois ou une année, pour que tout cela se mette en place. Des ateliers de musique assistée par ordinateur vont venir compléter cet axe.

La valorisation des pratiques amateurs du territoire passera par une programmation de petits concerts et d'actions culturelles, comme le réseau des médiathèques en fait déjà, mais en privilégiant des musiciens locaux ou des grands élèves du conservatoire ou des artistes émergents de la ville. Bien sûr, tout cela sera encore en lien avec notre conservatoire. L'offre de médiation de la musique en ligne est depuis longtemps développée par la médiathèque musicale via des playlists, des coups de cœur, des sélections, et cela sera encore développé et mieux valorisé par le portail des médiathèques et sur les réseaux sociaux. La nouvelle offre sera donc à la fois inscrite dans la continuité de ce qu'a développé la médiathèque musicale, notamment dans ces dernières années, mais très différente puisqu'elle ne sera plus appuyée sur l'offre de collection et plus sur un lieu en particulier, mais recentrée sur l'accompagnement et la valorisation des pratiques dans l'ensemble du réseau, les agents chargés de la développer étant intégrés aux équipes des différents lieux.

Plusieurs innovations vont par ailleurs être mises en œuvre cette année. Je ne reviens pas sur l'automatisation des prêts, dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, mais ce sera également le cas des boîtes de retour, d'abord mises en place à Pierre et Marie Curie et au Petit-Nanterre, puis déployées sur l'ensemble des équipements du réseau pour permettre le retour des documents empruntés, même en dehors des heures d'ouverture des médiathèques.

Cette restructuration d'ensemble – et je parle de l'ensemble des choses, donc des nouveaux lieux et des nouvelles pratiques – va prendre du temps et va trouver progressivement sa forme. Comme pour d'autres projets, la Ville associera les usagers à sa réalisation, puisqu'il nous importe de mieux répondre aux attentes et de définir les propositions les plus appropriées aux besoins de toutes et tous. Je vous remercie.

**M. le Maire.** Merci. Je vais lever la séance. Le Conseil municipal se réunira le 10 octobre. Je demande simplement aux membres de la majorité municipale qui siègent à Pold de rester quatre ou cinq minutes là, que je vous dise quelques mots.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 16.*

Secrétaire de séance

Patricia PENTURE  
5<sup>ème</sup> adjointe au Maire



Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY

